

Rapport de la

**SEPTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO
POUR LE PROCHE-ORIENT**

Le Caire, République arabe unie, 19-31 octobre 1964



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les rapports ci-après des précédentes conférences ont été publiés:

Rapport de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, Le Caire, 2-14 février 1948.

Rapport de la deuxième réunion régionale du Proche-Orient sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles, Bloudane, Syrie, 28 août-6 septembre 1951.

Rapport de la troisième Conférence régionale du Proche-Orient sur les programmes et les perspectives alimentaires et agricoles, Le Caire, Egypte, 1-9 septembre 1953.

Rapport de la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Damas, République arabe unie, 10-20 décembre 1958.

Rapport de la cinquième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Téhéran, Iran, 21 septembre-1^{er} octobre 1960.

Rapport de la sixième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, Tel Amara, Liban, 30 juillet-8 août 1962.

ERRATUM

(pp.49-50) mention of:

POLAND

M. Cielecki
First Secretary, Polish Embassy, Addis Ababa

should be deleted from p. 50 and should be inserted on p. 49 under:
"Observers of Member Governments outside the Region".

- - - - -

RAPPORT
de la
SEPTIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO
pour le
PROCHE-ORIENT

LE CAIRE (REPUBLIQUE ARABE UNIE)

19-31 octobre 1964

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, Italie

21389/Cf.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>INTRODUCTION</u>	1
II. <u>RESUME DES TRAVAUX</u>	4
A. <u>LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT DANS SES RAPPORTS AVEC LA CAMPAGNE MONDIALE CONTRE LA FAIM, LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE</u>	4
a) Situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient	4
b) Activités de la FAO au Proche-Orient	10
B. <u>GRANDES QUESTIONS DE POLITIQUE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE AU PROCHE-ORIENT</u>	16
c) Congrès mondial de l'alimentation et orientation future de la Campagne mondiale contre la faim	16
d) Planification de l'enseignement et de la formation en matière d'alimentation et d'agriculture	18
e) Application de la science et de la technique à l'agriculture	23
i) Augmentation de la production et de la productivité	23
ii) Données statistiques nécessaires à l'application de la science et de la technique	34
iii) Développement des industries de traitement des produits agricoles	35
f) Mesures destinées à assurer une participation plus active de la population, et notamment des agriculteurs, au programme de développement agricole	40
g) Problèmes et perspectives des échanges commerciaux dans la région	42
C. <u>CONCLUSIONS</u>	45
h) Orientation des activités de la FAO dans la région	45
i) Adoption du rapport	45
<u>ANNEXES</u>	
A. Liste des participants	46
B. Liste des documents soumis à la Conférence	54
C. Résumé des recommandations :	56
a) Recommandations adressées aux Etats Membres	56
b) Recommandations adressées au Directeur général de la FAO	58

I. INTRODUCTION

Organisation de la Conférence

1. Sur l'aimable invitation du Gouvernement de la République arabe unie, la septième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue au Caire du 19 au 31 octobre 1964.

2. Etaient représentés les Etats Membres suivants :

Afghanistan	Pakistan
France	Arabie saoudite
Iran	Somalie
Irak	Soudan
Jordanie	Syrie
Koweït	République arabe unie
Liban	Royaume-Uni
Libye	Yemen

3. Les pays et organisations ci-après étaient représentés par des observateurs :

Etats-Unis	FTSE
Ligue des Etats arabes	UNRRA
Nations Unies	BATNU
OIT	OMS
UNESCO	

4. On trouvera la liste des participants à l'Annexe I du présent rapport.

Ouverture de la Conférence

5. A l'ouverture de la Conférence, M. B. R. Sen, Directeur général de la FAO, a souhaité la bienvenue aux délégués et a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la République arabe unie pour l'hospitalité offerte; il a aussi remercié le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes de toutes les dispositions prises pour la Conférence. Après s'être félicité de ce que la Conférence se tienne en Egypte, berceau de l'une des plus anciennes civilisations du monde qui, avec la Mésopotamie, a vu naître l'agriculture sédentaire, il a précisé que la Conférence régionale de la FAO se réunissait pour la troisième fois dans ce pays, ce qui témoigne du puissant soutien que l'Egypte ne cesse d'apporter aux travaux entrepris par l'Organisation au Proche-Orient. Il a exprimé sa satisfaction de constater que tous les pays de la région s'étaient fait représenter à la Conférence.

6. La Conférence a ensuite entendu un message de M. Gamel Abdel Nasser, Président de la République arabe unie, qui, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, aux observateurs et au Directeur général de la FAO, a formulé des vœux pour que les travaux de la Conférence soient couronnés de succès et que tous les participants trouvent agréable leur séjour en R.A.U.

7. M. Abdel Khalek Hassouna, Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, qui prit ensuite la parole, s'est déclaré heureux de pouvoir souhaiter lui-même la bienvenue aux participants dans le Palais de la Ligue. Il a rappelé qu'aux termes de l'accord récemment conclu entre la FAO et la Ligue des Etats arabes, les deux organisations se sont engagées à coopérer étroitement dans le domaine de l'agriculture. Il a rappelé aussi la recommandation formulée en décembre 1963 par le Conseil économique des Etats arabes, qui insistait sur le besoin pressant de renforcer la production agricole et de créer un Comité de l'agriculture pour coordonner les activités entreprises dans les pays arabes et intéressant tous les aspects de la production végétale

et animale, de l'enseignement, de la recherche et de la vulgarisation agricoles. Il a ensuite signalé un certain nombre d'activités mises en route par l'Organisation pour donner suite à cette recommandation. A son avis, la coopération entre les deux organisations a atteint un degré très satisfaisant. Pour terminer, l'orateur a formulé des vœux pour le succès de la Conférence et a assuré celle-ci du soutien indéfectible de la Ligue arabe.

8. Dans son discours, M. S.A. El Kishen, Ministre de l'agriculture de la R.A.U., a déclaré que la Conférence constituait une véritable réunion au sommet, car on peut la considérer comme le point culminant de toutes les activités régionales dans le domaine de l'agriculture au cours des deux années écoulées et comme le principal organisme habilité à formuler des directives en matière d'agriculture à l'échelon régional. Après s'être félicité de la nouvelle orientation imprimée au travail de la FAO, notamment de la tendance à intensifier la mise en œuvre de projets de développement et à aborder de plus en plus l'étude des problèmes sous l'angle régional, il a souscrit au choix de la planification de l'enseignement et de la formation agricoles comme thème principal des débats de la Conférence, car la pénurie de personnel qualifié à tous les niveaux est l'un des obstacles majeurs qui s'opposent aux programmes de développement. A ce propos, il a estimé qu'il conviendrait d'élaborer un programme coordonné en matière d'enseignement agricole, qui tire parti de tous les moyens disponibles dans la région. Il a également fait allusion aux importantes conclusions adoptées par les Conférences des Nations Unies sur les applications de la science et de la technique et sur le commerce et le développement, et exprimé l'espoir que la Conférence les examinerait avec soin.

9. Le Ministre a ensuite parlé de la coopération économique et technique. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et l'accession à l'indépendance des pays du tiers monde, cette coopération n'est plus seulement l'expression d'un lien entre les autorités métropolitaines et les territoires sous leur dépendance, mais elle assume un rôle de plus grande envergure et revêt le caractère d'une obligation et non plus d'une aumône. Le Président Nasser a déclaré que cette obligation présentait une importance vitale pour la paix.

10. Le Ministre a pleinement souscrit aux nobles idéaux de la Campagne mondiale contre la faim; la R.A.U. est prête à agir sur le plan tant national qu'international pour en assurer le succès, ainsi qu'à participer aux activités de la FAO en général. Pour terminer, il a exprimé l'espoir que les travaux de la Conférence contribueraient au succès de la mission de l'Organisation au Proche-Orient.

Election du Bureau et adoption de l'ordre du jour

11. M. S.A. El Khishen, Ministre de l'agriculture de la R.A.U. et chef de la délégation de la R.A.U., a été élu Président de la Conférence. Les chefs de toutes les délégations des Etats Membres ont été nommés Vice-Présidents.

12. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

A. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

- B. LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT DANS SES RAPPORTS AVEC LA CAMPAGNE MONDIALE CONTRE LA FAIM, LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE
4. Situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient
 5. Activités de la FAO au Proche-Orient
- C. GRANDES QUESTIONS DE POLITIQUE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE AU PROCHE-ORIENT
6. Congrès mondial de l'alimentation et orientation future de la Campagne mondiale contre la faim
 7. Planification de l'enseignement et de la formation en matière d'alimentation et d'agriculture
 8. Application de la science et de la technique à l'agriculture
 9. Mesures destinées à assurer une participation plus active de la population, et notamment des agriculteurs, au programme de développement agricole
 10. Problèmes et perspectives des échanges commerciaux dans la région
- D. AUTRES QUESTIONS
11. Orientation des activités de la FAO dans la région
 12. Adoption du rapport

II. RESUME DES TRAVAUX

A. LE TRAVAIL DE LA FAO AU PROCHE-ORIENT DANS SES RAPPORTS AVEC LA CAMPAGNE MONDIALE CONTRE LA FAIM, LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

a) Situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient

Exposé du Directeur général

13. Le Directeur général a commencé par rappeler le rôle des conférences régionales qui est de faire le point de la situation agricole en établissant le bilan des progrès réalisés pendant la période biennale écoulée et en examinant les plans pour l'avenir. Cette revue d'ensemble doit faire apparaître les obstacles qui s'opposent au développement agricole. Il incombe à la Conférence de rechercher les solutions à ces difficultés, ainsi que les moyens permettant de coordonner tous les efforts nécessaires à la mise en oeuvre des solutions arrêtées. Les indications générales contenues dans les exposés des pays et les résultats des débats sur les principaux points d'ordre politique inclus dans l'ordre du jour seront dûment pris en considération par le Directeur général lorsqu'il procédera à l'élaboration d'ensemble des activités futures de la FAO.

14. Le Directeur général a précisé le contexte général dans lequel il convenait d'envisager le développement de l'agriculture au Proche-Orient : la population augmentant à raison d'au moins 2,5 pour cent par an, la région comptera 50 pour cent de plus d'habitants en 1980, et 150 pour cent de plus en l'an 2000.

15. L'agriculture au Proche-Orient a enregistré une forte reprise en 1962/63. Si les conditions météorologiques plus satisfaisantes expliquent en partie ce redressement, l'amélioration des techniques agricoles a également joué un rôle. Cependant, la situation de l'élevage demeure peu satisfaisante; la production n'augmente pas aussi vite que la population et la demande. La Réunion sur la production et la santé animales au Proche-Orient, qui s'est tenue à Beyrouth en septembre 1964, a souligné qu'il faudrait que la région puisse subvenir davantage à ses propres besoins en produits animaux.

16. Faisant état des difficultés dues au climat de la région, le Directeur général a précisé que de nombreux progrès technologiques permettraient de les surmonter. Il importe incontestablement d'accroître les approvisionnements en eau d'irrigation et des efforts considérables sont accomplis dans ce sens; mais ces réalisations doivent aller de pair avec des mesures visant à accroître les rendements. Seule la combinaison de ces deux types d'activités peut assurer le progrès.

17. Le Directeur général s'est félicité de constater que la planification intégrée était maintenant reconnue dans presque toute la région, et il a indiqué les mesures que prend la FAO pour aider les pays dans leurs activités de planification : création d'une équipe de planification économique, établissement de la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient et nomination d'un conseiller en matière de planification au Bureau régional du Caire.

18. Pour compléter l'oeuvre de planification, il convient également de prendre des dispositions appropriées dans le domaine de l'enseignement agricole, de s'employer à modifier l'attitude des agriculteurs envers l'utilisation de techniques nouvelles, et d'intensifier les applications de la science et de la technique en agriculture. En ce qui concerne celles-ci, le Directeur général a cité des exemples des résultats des travaux concernant l'amélioration du blé et de l'orge, du Programme engrais au titre de la Campagne contre la faim et des activités que la FAO a entreprises avec le concours du Fonds spécial des Nations Unies et du PEAT pour lutter contre les

acridiens. Des efforts plus intenses ne s'en imposent pas moins dans le domaine social. Les plans de développement agricole doivent en effet tenir pleinement compte des attitudes et des aspirations des exploitants, ainsi que de ce qui leur tient à coeur. Les pays pourront alors prendre des mesures pour promouvoir et encourager les organisations d'agriculteurs - coopératives, tribunes agricoles, clubs de jeunes, etc. Dans le même ordre d'idée, il est nécessaire de créer ou de renforcer les services d'information et de mieux utiliser les moyens de communication de masse afin d'accélérer le développement agricole.

19. Abordant ensuite la question de la situation du commerce international des pays du Proche-Orient, le Directeur général a souligné que si la balance commerciale dans son ensemble est restée favorable au cours des deux dernières années, cela était dû à une forte augmentation des recettes fournies par le pétrole, mais que les pays qui sont tributaires des exportations de produits agricoles pour leurs recettes en devises se trouvent dans une situation très grave. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a tout particulièrement insisté sur le fait que les pays en voie de développement eux-mêmes doivent absolument développer leurs échanges, qui diminuent depuis dix ans. Le Directeur général a exprimé la satisfaction que lui ont causée deux faits qui constituent à son avis un progrès en ce sens, la conclusion de l'Accord sur le Marché commun arabe, auquel sont parties l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Syrie et la R.A.U., et l'Accord de coopération économique conclu entre l'Iran, le Pakistan et la Turquie.

20. Le Directeur général a ensuite fait état des débats auxquels a donné lieu le Projet de développement méditerranéen lors de la réunion tenue cette année à Nîmes; il a constaté avec satisfaction que le concept de planification intégrée du développement était maintenant pleinement admis. Douze zones-pilotes de développement, organisées conformément aux principes du Projet de développement méditerranéen, ont été mises en place et sont orientées du point de vue technique par la FAO et soutenues financièrement par le Fonds spécial des Nations Unies. Quatre d'entre elles sont déjà opérationnelles ou ont été approuvées dans des pays de la région : Syrie, Liban, R.A.U. et Irak. Etant donné les résultats efficaces du Projet méditerranéen, des suggestions tendant à ce que des initiatives analogues soient prises dans d'autres régions ont été avancées; le Directeur général a mentionné une proposition récente tendant à ce que soit entrepris, à l'intention des territoires situés en bordure du Golfe persique, un projet sur le modèle du Projet méditerranéen. La FAO étudie actuellement les possibilités techniques d'instituer dans cette région l'agriculture permanente; si les renseignements se révèlent favorables, le plan d'étude mis au point pour le Projet méditerranéen pourrait être repris dans le Golfe persique. Le Directeur général a demandé à la Conférence de lui faire connaître ses premières réactions devant cette proposition.

21. Après avoir rendu compte succinctement du déroulement du Programme alimentaire mondial, le Directeur général a exprimé l'avis que l'expérience avait réussi et qu'elle serait élargie et étendue.

22. Il est certes nécessaire de redoubler d'efforts afin de trouver sur place les ressources indispensables pour le développement agricole, mais on peut s'attendre que les besoins en assistance extérieure vont augmenter dans l'avenir prévisible. Le Directeur général a félicité le Gouvernement de Koweït d'avoir constitué le Fonds de Koweït pour le développement économique arabe qui aide plusieurs Etats arabes à réaliser certains projets présentant un intérêt capital. Il a ensuite parlé de l'importance toute particulière que revêt aussi la signature récente de l'accord entre la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et la FAO; cet accord prévoit que les deux organismes examineront de concert la situation économique de divers pays, mettront au point et prépareront des projets agricoles du type de ceux auxquels la Banque est disposée à accorder son aide financière, évalueront ces projets et assureront le contrôle de leur exécution et de leur fonctionnement. Une équipe de

spécialistes, formée au sein de la FAO pour se consacrer à cette tâche, et qui bénéficiera de l'expérience de l'Organisation tout entière, a déjà participé à 25 missions, dont plusieurs au Proche-Orient.

23. Afin de soutenir les investissements, il faut, a souligné le Directeur général, s'attacher davantage aux questions d'administration; ainsi qu'on l'a déclaré au Congrès mondial de l'alimentation, la faiblesse des structures administratives peut, plus que les difficultés économiques ou l'insuffisance des ressources naturelles, constituer un obstacle sérieux au progrès. Il importe à cet égard de procéder à l'évaluation systématique des besoins en personnel agricole par catégorie, et d'adapter la capacité des établissements d'enseignement et de formation agricoles aux résultats de ces études.

24. Le Directeur général s'est ensuite déclaré convaincu que les objectifs fondamentaux de la Campagne contre la faim sont de plus en plus largement compris par les populations du Proche-Orient et que les gouvernements leur accordent de plus en plus leur appui. Il estime néanmoins qu'il reste beaucoup à faire avant que tous les pays de la région soient en mesure de créer des organismes nationaux suffisamment puissants et efficaces pour éveiller l'intérêt du public en faveur de la Campagne et pour assurer au sein de ces organismes la représentation adéquate et la coopération active de tous les groupements importants. Le Congrès mondial de l'alimentation, a-t-il rappelé, a invité tous les pays à conférer à leurs comités nationaux de la CMCF un caractère permanent tant que la faim n'aura pas été définitivement vaincue. En outre, le Conseil économique et social a demandé instamment aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et aux organisations non gouvernementales d'intensifier leurs efforts contre la faim en vue de promouvoir toutes les initiatives pertinentes dans le cadre de la Décennie pour le développement. Le Directeur général a invité les délégués à tenir compte, lorsqu'ils étudieront le point de l'ordre du jour relatif à la Campagne, non seulement de ces recommandations, mais aussi d'autres facteurs, comme l'appui actif des groupements bénévoles, en particulier à l'occasion de la Mobilisation mondiale des jeunes. Il a également exprimé l'espoir que la première semaine CMCF pour le Proche-Orient, qui doit être célébrée du 23 au 30 novembre 1964, fournira l'occasion directe de renforcer la participation des jeunes à la Campagne, préluant ainsi à l'Appel en faveur de la Mobilisation mondiale des jeunes qui sera lancée un an plus tard.

25. Il faudrait peut-être, a poursuivi le Directeur général, modifier la structure, les fonctions et les objectifs des conférences régionales, en vue d'en faire l'instance où tous les groupements intéressés pourraient se réunir pour débattre des programmes présents et futurs de la région. C'est ce que l'on s'est efforcé de faire cette année dans une mesure limitée; le Directeur général a donc demandé à la Conférence de se prononcer nettement sur ce point.

26. Le Directeur général a ensuite parlé de la création récente, au titre de la coopération entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et la FAO, d'une Division mixte de l'énergie atomique qui fonctionnera au Siège de l'AIEA et qui centralisera les ressources des deux organisations en ce qui concerne l'emploi de l'énergie nucléaire en agriculture.

27. Le Directeur général a déclaré qu'à son avis, et étant donné les directives émises par la Conférence et le Conseil, le Programme de travail de la FAO devrait être renforcé, particulièrement en ce qui concerne les questions suivantes, de manière à mieux aider les pays en voie de développement :

- i) Méthodes permettant d'accélérer la croissance économique par l'application de la science et de la technique;
- ii) Réglementation des échanges de façon à aider le développement;
- iii) Participation plus intense des populations à la lutte contre la faim, la malnutrition, la misère et le besoin.

Dans ce contexte, le Directeur général s'intéresse tout particulièrement à la préparation d'un plan indicatif mondial de développement agricole, qui devrait constituer le cadre rationnel de tous les efforts déployés par la FAO pour aider les pays en voie de développement, ainsi que de la planification des pays eux-mêmes. Il s'agirait d'essayer de fixer, en matière de production, de consommation et de commerce, des objectifs à partir desquels pourraient être établis des politiques et des programmes visant à les atteindre. La mise au point de ce plan exigera certes beaucoup de temps, mais le Directeur général espère être en mesure de soumettre au deuxième Congrès mondial de l'alimentation un cadre global sur lequel pourraient se concentrer les débats; il a en outre l'intention de prévoir dans le budget 1966/67 les crédits nécessaires pour l'exécution de ce travail.

28. Le Directeur général a rappelé que la FAO devait absolument mieux remplir le rôle qui lui est dévolu en ce qui concerne l'exploitation rationnelle des ressources de la pêche; il a fait savoir qu'il présenterait à la treizième session de la Conférence de la FAO des propositions à cet égard. Certains signes permettent d'espérer une percée vigoureuse sur ce front; il n'en est pas moins vrai que les pêches ne contribuent encore que pour une faible part à l'alimentation des hommes et au développement économique. Le Directeur général veut espérer que la Conférence régionale formulera des recommandations expresses en la matière.

29. Pour conclure, le Directeur général a exprimé l'espoir que la Conférence donnera son approbation générale aux idées qu'il a exposées sur les activités futures de la FAO, et il s'est déclaré convaincu que les pays ont pleinement conscience de l'urgence de la tâche qui s'impose au Proche-Orient.

Situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région

30. Diverses délégations ont fait des déclarations sur les aspects les plus importants du développement de l'agriculture dans les pays de la région au cours des deux dernières années et sur les mesures prises pour accélérer ce développement. Il en ressort particulièrement que les gouvernements s'emploient à faire face à l'accroissement de la demande de denrées alimentaires et de matières premières de la part de populations en augmentation rapide; qu'ils éprouvent des difficultés pour se procurer les crédits dont ils ont besoin pour les programmes d'investissement nécessaire afin d'accélérer le développement de l'agriculture et que la nécessité se fait sentir de politiques concertées à l'échelon national et international pour résoudre ces problèmes. La Conférence a estimé que les débats auxquels donnerait lieu l'examen des différents points de l'ordre du jour devraient s'inspirer des indications d'ordre politique contenues dans ces déclarations, ainsi que dans l'allocution prononcée par le Directeur général à l'ouverture de la session. Les principales questions évoquées sont résumées ci-après.

31. La Conférence souligne que la production agricole doit non seulement augmenter au même rythme que la population, mais même plus vite encore, afin de permettre l'amélioration des niveaux de vie. Les délégués ont reconnu qu'il fallait pour cela : 1) offrir aux agriculteurs des encouragements en leur garantissant des recettes avantageuses pour la vente de leurs produits et des débouchés assurés; 2) leur accorder des crédits suffisants à des conditions raisonnables afin de les gagner aux méthodes modernes de production; 3) leur donner la certitude qu'ils disposeront en temps voulu et en quantités suffisantes des biens nécessaires à la production, surtout de semences sélectionnées, d'engrais, d'insecticides et de fongicides, du matériel indispensable et d'eau pour les cultures irriguées.

32. Des exposés des délégués, il ressort qu'il importe de moderniser les services agricoles, en particulier ceux qui s'occupent de la vulgarisation et de la formation, afin de faire comprendre aux agriculteurs les avantages qu'ils pourront retirer de

l'application des résultats de la recherche scientifique ainsi que de techniques nouvelles qui ont été mises à l'épreuve et se sont révélées utiles aux exploitants dans des pays où les conditions de l'agriculture et les structures agricoles sont semblables.

33. Les principaux objectifs des politiques agricoles des gouvernements, tels qu'ils sont définis dans les exposés à la Conférence, peuvent se ramener à quatre : 1) auto-suffisance en denrées alimentaires, dans la mesure compatible avec les autres besoins de l'économie, tout en s'efforçant d'améliorer la nutrition; 2) accroissement de la production agricole; 3) accroissement du revenu réel des exploitants; 4) réduction de la pression démographique sur les terres.

34. La Conférence réaffirme l'importance de la planification, qui permet d'équilibrer le développement du secteur agricole et celui des autres secteurs de l'économie et de diriger les ressources limitées, en capital et en main-d'oeuvre qualifiée, disponibles pour l'agriculture vers les projets et programmes qui sont le plus susceptibles d'assurer le développement d'ensemble de l'agriculture. Il est alors possible d'améliorer la situation sociale aussi bien qu'économique non seulement des classes rurales, mais aussi de l'ensemble de la population, dont le ravitaillement devient plus abondant et meilleur marché.

35. Les délégués ont noté qu'il existe déjà dans la plupart des pays des organismes de planification qui fonctionnent de manière satisfaisante. Certains Etats Membres en sont même à leur troisième plan quinquennal et peuvent se flatter d'avoir réalisé des progrès considérables dans la réalisation de leurs objectifs et d'être parvenus au taux d'accroissement désiré aussi bien en ce qui concerne le secteur agricole que le produit national brut.

36. Certains délégués ont fait état de la création de la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient, à la suite des recommandations formulées par la sixième Conférence régionale. Cette Commission permettra aux organismes chargés de la planification dans les différents pays de la région de collaborer étroitement; elle devrait permettre aussi de coordonner les plans dans la mesure où ils affectent les intérêts communs aux pays de la région, par exemple dans le domaine des échanges. Elle rendra en outre possibles des échanges de données d'expérience, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre et la poursuite des plans.

37. Les délégués ont souligné à nouveau l'importance de services d'enseignement adéquats pour former le personnel technique et administratif dont on a de plus en plus besoin pour que l'exécution des projets, programmes et plans agricoles ne soit pas retardée. Un grand nombre d'orateurs ont même signalé que des écoles d'agriculture de différents niveaux ainsi que des écoles supérieures d'agriculture, de sylviculture et de médecine vétérinaire ont été instituées ou agrandies au cours des deux dernières années, ou ne vont pas tarder à être créées. Mais il ne suffit pas de former des techniciens et des diplômés pour que l'Etat soit assuré de leur concours; encore faut-il qu'il leur offre des traitements et des conditions d'emploi qui leur semblent assez intéressants pour qu'ils acceptent d'occuper et de conserver les postes où l'on a besoin d'eux.

38. La Conférence se déclare convaincue que l'amélioration réelle des conditions de vie des agriculteurs et le passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale exigent avant tout que des modifications soient apportées aux structures agricoles et aux conditions d'occupation des terres grâce à une bonne réforme foncière, assortie de l'organisation de coopératives puissantes.

39. Il n'échappe pas aux délégués que l'organisation de la commercialisation et la recherche de débouchés prendront de l'importance à mesure que l'amélioration de la production entraînera l'apparition d'excédents commercialisables toujours plus grands. Il faudra normaliser les produits et leur qualité, rationaliser le stockage et la manutention, moderniser les transports par terre et par eau; tout cela nécessitera une assistance technique considérable que la FAO pourrait fournir.

40. La Conférence partage les préoccupations du Directeur général au sujet des insuffisances du régime alimentaire, en particulier des carences en protéines animales, ainsi que de la lenteur du développement dans le secteur de l'élevage, où l'on enregistre même parfois une régression. Les délégués ont souligné qu'il importe, pour renverser cette tendance d'améliorer la production fourragère en modernisant l'exploitation des parcours et par la pratique des cultures fourragères irriguées, ainsi que par la sélection et l'élevage d'animaux améliorés. La plupart des mesures tendant à améliorer la production animale ont certes un caractère à long terme, mais il conviendrait de s'attacher tout particulièrement à l'amélioration des services vétérinaires, car c'est ainsi que l'on pourra obtenir le plus rapidement des résultats.

41. Les délégués se sont déclarés convaincus que les efforts déployés depuis quelque temps afin de développer les pêches, tant intérieures que maritimes, par l'emploi de techniques et d'équipement modernes montrent qu'il convient d'exploiter au maximum des ressources relativement nouvelles et très intéressantes en protéines animales peu coûteuses, afin d'offrir aux populations un régime alimentaire plus équilibré. La FAO, dont l'assistance en ce domaine est déjà considérable, doit continuer à apporter son aide en la matière.

42. La Conférence note que malgré les efforts généralement déployés par les pays afin d'accroître la production forestière, le Proche-Orient doit continuer d'importer chaque année pour 140 millions de dollars de bois ronds, de sciages et de produits destinés à la fabrication de pâte et de papier. Elle note en outre que la mise en oeuvre de plans de développement visant à relever le niveau économique et social contribue encore à accroître la demande de produits à base de bois - mobilier, contreplaqué, caisses pour l'emballage des produits agricoles périssables, etc. - et enfin que la demande de produits de la pâte et du papier augmente rapidement elle aussi.

43. La Conférence note qu'au cours des deux dernières années, certains gouvernements ont renouvelé leurs efforts en vue de protéger les forêts contre le broutage. En outre, les plantations destinées à servir de rideaux-abri et à protéger les sols se sont étendues dans de nombreux pays de la région.

44. La Conférence s'est préoccupée des problèmes posés par l'instabilité des conditions climatiques. Les importantes fluctuations que cette instabilité peut entraîner dans la production des cultures qui sont tributaires des pluies, en particulier des céréales, peuvent en effet peser fortement sur l'économie. L'application de techniques modernes et de méthodes de conservation des sols et des eaux atténuerait considérablement les répercussions des irrégularités climatiques; il faudrait donc continuer d'y recourir plus énergiquement encore.

45. A cet égard, la Conférence souligne la nécessité de développer l'irrigation partout où cela se peut, soit par la construction de barrages, soit par le pompage de la nappe phréatique. Les prospections, dont un grand nombre sont effectuées avec l'assistance de la FAO, permettent de découvrir des ressources de plus en plus grandes en eaux souterraines. Un certain nombre de délégués ont signalé des projets de construction de grands barrages et de réseaux d'irrigation qui pourront avoir des répercussions colossales sur le potentiel agricole de leurs pays.

46. Certains délégués ont exprimé les inquiétudes que leur causent les pertes de plus en plus grandes de terres irrigables du fait de la salinité et de l'engorgement du sol par l'eau. La solution de ce problème, qui est en partie la conséquence de pratiques médiocres d'irrigation, mais surtout dû à un drainage insuffisant et aux inondations périodiques, nécessitera l'investissement de capitaux, qui pourront être énormes, dans la construction de canaux et de drains, et exigera des recherches et des enquêtes très étendues.

47. Les délégués ont estimé nécessaire de coordonner les recherches sur la base intra-régionale. Des échanges de renseignements découlant des recherches effectuées dans des pays offrant des conditions semblables du point de vue écologique, social et économique, apporteraient de grands avantages aux Etats Membres et leur permettraient d'économiser énormément de temps et d'argent.

48. La Conférence souligne l'importance de la Campagne contre la faim, conséquence logique des problèmes nutritionnels, et qui ne contribue pas peu à faire mieux comprendre dans le monde entier les problèmes de la faim et de la malnutrition. La Conférence se déclare satisfaite des nombreuses activités auxquelles la Campagne a déjà donné lieu et qui ont suscité l'enthousiasme des populations. Elle demande à la FAO et aux comités nationaux de poursuivre leurs efforts et, pour donner plus d'éclat à la Campagne, d'organiser des manifestations particulières sur le modèle de celles qui ont eu lieu au cours de la Semaine mondiale contre la faim. Elle demande aux pays de renforcer leurs comités nationaux de la CMCF et de mettre à leur disposition les moyens qui leur permettront de s'acquitter efficacement de leurs tâches. Enfin elle souscrit entièrement à la Déclaration sur la faim ainsi qu'aux conclusions du Congrès mondial de l'alimentation.

b) Activités de la FAO au Proche-Orient

49. Après avoir entendu l'exposé du représentant régional sur les activités de la FAO au Proche-Orient, la Conférence approuve celui-ci dans son ensemble; elle a examiné tout particulièrement les points suivants :

Mise en oeuvre des recommandations de la sixième Conférence régionale pour le Proche-Orient

50. La sixième Conférence régionale de la FAO avait formulé 74 recommandations, dont 58 étaient adressées à la FAO et 16 aux gouvernements de la région. L'Annexe XV du Projet de programme de travail et Budget pour 1964/65 contenait la liste des recommandations et précisait la suite que la FAO leur avait donnée. Depuis l'établissement de ce document, certaines modifications ont été apportées en ce qui concerne plusieurs recommandations, de sorte que 45 recommandations, sur les 58 qui appelaient une action de la part de la FAO, ont été incluses dans le Programme de travail et Budget pour 1964/65. Pour les autres, 5 seront partiellement mises en oeuvre, et 8 n'ont pas été retenues, en grande partie par suite de limitations budgétaires.

51. La Conférence a appris avec plaisir que 45 des recommandations qu'elle avait formulées avaient été retenues dans le Programme de travail et Budget pour 1964/65. Il serait utile, semble-t-il, aussi bien pour les pays bénéficiaires que pour la FAO, d'effectuer l'évaluation des résultats de ces 45 projets. Cette évaluation incombe en grande partie aux gouvernements, auxquels il appartient de décider si les méthodes suivies et les résultats obtenus correspondent à ce qu'on en attendait.

52. Après avoir examiné les activités dans le domaine des pêches intérieures, la Conférence serait d'avis que les Etats Membres les fassent figurer dans leurs demandes pour 1965/66 au titre du PEAT.

53. La Conférence a étudié de nombreux aspects de la recherche agricole; d'une manière générale, il semble que ce genre de recherches devrait autant que possible être confié aux instituts nationaux existant déjà plutôt que par de nouveaux instituts, dont la création est coûteuse et qui ne donneraient des résultats qu'au bout d'une longue période de temps. Il semble également que les instituts de recherche agricole devraient fonctionner d'abord à l'échelon national, puis se développer ensuite sur le plan régional. La FAO devrait, afin de coordonner les travaux des instituts nationaux, établir des programmes de recherche à long terme et confier tel ou tel aspect des recherches aux instituts les plus qualifiés pour ce genre de travail. A cet égard, l'attention de la Conférence a été appelée sur l'excellent travail de la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes. Il a été fait état également de la nécessité de procéder à des échanges de renseignements dans le domaine de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

54. La Conférence, notant que les publications de l'Institut de la santé animale pour le Proche-Orient paraîtront deux fois par an, estime qu'il convient moins de suivre un calendrier rigide que de publier les renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Cela vaut pour le Bulletin d'information; quant à la documentation technique, la Conférence reconnaît qu'elle est diffusée lorsque des résultats intéressants ont été obtenus.

55. La Conférence souligne l'importance qu'elle attache à ce que la FAO puisse disposer de crédits pour faciliter la lutte contre les épizooties nouvelles.

56. Au cours de l'examen des activités de la FAO, la Conférence a mis l'accent plus sur l'action entreprise par l'Organisation que sur les résultats obtenus. Cependant, les débats sur des points précis de l'ordre du jour constituent dans une large mesure une évaluation du travail effectué par la FAO pour donner suite aux recommandations de la sixième Conférence régionale; ils mettront donc en lumière l'efficacité de l'ensemble des activités de l'Organisation dans la région.

57. La Conférence note avec intérêt que la FAO a fait des progrès non négligeables en ce qui concerne l'évaluation des services d'enseignement et de recherche agricoles au Proche-Orient. Une étude et une évaluation des établissements d'enseignement agricole d'une part et des instituts de recherche agricole d'autre part ont été menées à terme et seront bientôt publiées.

58. En ce qui concerne les 16 recommandations adressées aux gouvernements, trois pays seulement (Koweït, Jordanie et Soudan) ont fait connaître la suite qu'ils leur avaient donnée. La Conférence exprime l'espoir que d'autres pays ne tarderont pas à en faire autant, de manière que l'on puisse faire le point exact de la situation à cet égard.

Activités des commissions et comités régionaux

59. La Conférence reconnaît que les commissions et comités régionaux jouent un rôle de plus en plus important dans le développement agricole du Proche-Orient. Elle note avec satisfaction la création, depuis la dernière Conférence régionale, de deux commissions et d'un comité, à savoir :

- a) la Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient (créée par la Conférence de la FAO à sa douzième session en 1963)
- b) la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient (créée par le Conseil de la FAO en juillet 1963)
- c) le Comité de la production horticole au Proche-Orient et en Afrique du Nord (créé par la Conférence de la FAO à sa douzième session en 1962).

60. Ayant examiné la question de la nécessité pour la Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient de créer un institut régional de recherche et de formation en matière de statistiques agricoles, la Conférence exprime l'espoir que l'enseignement pourra y être donné dans l'une au moins des langues officielles de la FAO normalement utilisées au Proche-Orient.

61. Au cours des débats sur la Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient, on a exprimé l'espoir que les instituts régionaux de la protection des plantes, dont la création a été recommandée par la deuxième réunion FAO sur la protection des plantes pour le Proche-Orient, seront établis aussi rapidement que possible. On a souligné que l'attention accordée à la protection des produits agricoles stockés est insuffisante : une enquête récente montre en effet que 50 pour cent des denrées alimentaires sont endommagées par des parasites et des moisissures et que 16 pour cent sont entièrement perdus.

62. La Conférence se félicite de la création de la Commission du développement et de la planification agricoles pour le Proche-Orient, et la plupart des délégations ont souscrit aux recommandations qu'elle a formulées à sa première session, notamment en ce qui concerne la création d'un institut du développement et de la planification agricoles pour le Proche-Orient. La délégation de la République arabe syrienne a confirmé son offre d'installer l'Institut à Damas et de fournir toutes les installations, y compris les terrains et les locaux, et d'en financer en partie le fonctionnement.

63. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 1/64

LA CONFERENCE

Notant qu'à sa sixième session elle a formulé une recommandation tendant à la création d'un Institut de la planification agricole pour le Proche-Orient et que la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient a entériné cette recommandation à sa première session;

Se félicitant de l'intérêt constant porté par les Etats Membres de la région à la création de cet Institut;

Notant en outre que la République arabe syrienne a offert de fournir les installations nécessaires à l'Institut et d'assurer une partie des frais de son fonctionnement;

Invite les Etats Membres de la région à notifier qu'ils appuient l'installation de l'Institut à Damas et acceptent de participer au financement de son fonctionnement.

64. De l'avis de la Conférence, les fonctions de l'Institut pourraient et devraient compléter celles de l'Institut international pour le développement agricole, dont la création a été proposée. L'Institut pourrait servir de secrétariat à la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient et assurerait la formation du personnel chargé du développement et de la planification agricoles. Il pourrait aussi être appelé à examiner et évaluer des projets, programmes et plans soumis par les Etats Membres et à effectuer des recherches spécifiques sur la demande de la Commission ou de l'un de ses membres.

65. La Conférence souscrit aux recommandations de la Commission des forêts pour le Proche-Orient à sa quatrième session qui a eu lieu à Beyrouth en juin 1964. Ce faisant, elle souligne que des efforts plus intenses s'imposent dans les domaines administratif et industriel; il faudra donc améliorer le rassemblement des renseignements et statistiques forestières ainsi que l'étude des tendances du marché. La politique forestière et l'aménagement du territoire doivent être envisagés dans le contexte de la planification économique et sociale et il faudrait veiller à ce que les forestiers participent de manière adéquate à l'aménagement du territoire.

66. La Conférence recommande que la FAO organise un autre séminaire sur les rideaux-abri et demande instamment aux Etats Membres de fournir à l'Organisation la documentation indispensable pour mener à terme l'étude envisagée.

67. La Conférence prend acte des activités des Groupes de travail de la Commission des forêts (enseignement forestier, recherche forestière et aménagement des parcours forestiers) qui se sont réunis durant la session de la Commission; elle approuve la décision de fonder le Groupe de travail de l'enseignement forestier et le Comité de la recherche forestière en un seul organe subsidiaire, qui porterait le nom de Groupe de travail de l'enseignement et de la recherche forestière de la Commission des forêts pour le Proche-Orient; elle espère que le Directeur général donnera son approbation à ce projet de fusion. Elle approuve également la décision de modifier le mandat et le nom du Groupe de travail de l'aménagement des parcours forestiers, afin de tenir compte de tous les facteurs concernant cet aménagement dans le cadre général de la mise en valeur des forêts et des bassins versants; le Groupe de travail en question portera le nom de "Groupe de travail de l'aménagement des bassins versants et des parcours forestiers".

68. Pour ce qui est de la recherche, la Conférence estime que l'on pourrait essayer de mettre sur pied un programme régional intégré, en particulier en ce qui concerne les recherches sur l'eucalyptus.

69. Enfin, la Conférence, reconnaissant le rôle primordial que jouent les Congrès forestiers mondiaux pour l'élaboration de politiques forestières mondiales et régionales, recommande vivement à tous les Etats Membres d'envoyer des délégués au sixième Congrès forestier mondial qui se tiendra en 1966 en Espagne.

70. La Conférence se félicite de la création du Comité FAO de la production horticole, dont la première session doit se tenir à la fin de 1965.

Projet de développement méditerranéen

71. La Conférence s'est particulièrement intéressée au Projet de développement méditerranéen, et tout spécialement aux conclusions de la Réunion qui a eu lieu à Nîmes en mai 1964.

72. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 2/64

LA CONFERENCE

Prenant note avec satisfaction de l'action entreprise par le Directeur général afin de poursuivre l'exécution du Projet de développement méditerranéen conformément aux recommandations qu'elle avait formulées à sa sixième session;

Ayant examiné les résultats de la Réunion sur le développement régional dans la zone méditerranéenne qui s'est tenue à Nîmes en mai 1964;

Convaincue que des groupes de pays intéressés doivent coopérer afin d'appuyer la mise en oeuvre de nombreux projets s'inspirant du Projet méditerranéen;

Souligne qu'une telle coopération doit se faire entre pays parvenus à un degré de développement comparable et dont la situation économique et sociale est semblable;

Souligne que la FAO doit poursuivre son action dans le cadre de sa structure régionale actuelle;

Invite les Etats Membres, qu'ils agissent individuellement ou collectivement, à prendre toutes dispositions qu'ils estiment nécessaires :

- a) pour créer des instituts destinés à former le personnel des organismes chargés du développement, de la commercialisation et du crédit, sans omettre de leur procurer les moyens de documentation nécessaires;
- b) pour moderniser les installations destinées à la commercialisation de leurs produits agricoles et obtenir les concours coopératifs et consultatifs les plus étendus possibles en vue d'étudier les problèmes de commercialisation;
- c) pour adopter des mesures visant à améliorer les méthodes de financement, ou à en créer de nouvelles, destinées à permettre les investissements agricoles et l'établissement de coopératives nationales de crédit ou d'institutions analogues.

Recommande d'étendre autant que possible à tous les pays du Proche-Orient des projets et activités s'inspirant du Projet méditerranéen;

Demande instamment au Directeur général de la FAO et au Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies d'examiner favorablement les demandes d'assistance présentées par des pays, agissant à titre individuel ou collectivement, en vue de poursuivre, tout particulièrement selon les principes mentionnés ci-dessus, la réalisation de projets s'inspirant du Projet méditerranéen.

73. En adoptant cette recommandation à l'unanimité, la Conférence reconnaît que les pays situés sur le pourtour du Golfe persique sont englobés dans la région du Proche-Orient et que la création d'établissements de formation n'exclut pas le renforcement de ceux qui existent aussi bien dans les pays de la région qu'ailleurs.

74. Pour ce qui est des demandes relatives à de nouveaux projets sur le modèle du Projet méditerranéen, il est convenu que la FAO commencera par entreprendre des études préliminaires qui permettront au Directeur général de prendre, de concert avec les organismes et les gouvernements intéressés, une décision quant au démarrage de ces projets.

Réunions, séminaires, centres de formation et enquêtes régionales

75. Avant d'examiner les recommandations d'ordre politique formulées par des réunions techniques tenues dans la région au cours des deux dernières années, la Conférence a exprimé le vœu que la FAO essaye de répartir plus équitablement les réunions, séminaires et centres de formation entre les pays de la région. A cet effet, elle prie les Etats Membres de mettre autant que faire se peut à la disposition de la FAO des installations appropriées pour la tenue de ces réunions.

76. La Conférence, soulignant la valeur des réunions techniques, séminaires et centres de formation, déclare qu'ils peuvent contribuer grandement à former des fonctionnaires gouvernementaux et à leur donner des occasions de confronter leurs points de vue, ce qui est indispensable si l'on veut renforcer les administrations nationales et les mettre en mesure de remplir leurs fonctions de façon satisfaisante. La Conférence, notant que 29 réunions ont été tenues au cours des deux dernières années, a examiné en détail certaines recommandations d'ordre politique dont la mise en oeuvre appelle une action à l'échelon ministériel.

77. La Conférence fait siennes les recommandations du Séminaire régional OMS/FAO/FISE sur la nutrition appliquée pour le Proche-Orient (septembre/octobre 1963) et réaffirme qu'il est nécessaire que les comités nationaux de la nutrition soient bien structurés, comme l'ont recommandé de nombreuses conférences de la FAO. Elle propose également, ainsi que l'a recommandé le Séminaire régional OMS/FAO/FISE, de constituer un Comité régional FAO/OMS de la nutrition. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient pourrait rechercher les moyens à appliquer à cet effet. La Conférence note avec satisfaction que l'OMS est prête à coopérer à la création d'un tel comité; elle reconnaît la nécessité d'axer les activités en matière de nutrition sur les besoins individuels.

78. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 3/64

LA CONFERENCE

Ayant examiné et approuvé les recommandations que le Séminaire OMS/FAO/FISE sur la nutrition appliquée, tenu au Caire en septembre et octobre 1963, a formulées au sujet de la nécessité d'instituer des comités nationaux de la nutrition assez forts pour aider les pays à mettre au point la politique en matière d'alimentation et de nutrition;

Soulignant la nécessité de former des nutritionnistes de diverses catégories;

Prie le Directeur général d'examiner par quels moyens il serait possible de créer un Comité régional mixte FAO/OMS de la nutrition.

79. La Conférence reconnaît la nécessité de réduire les pertes de denrées alimentaires qui sont dues à de mauvaises conditions de manutention et de stockage. Elle note également qu'il faut tenir compte des problèmes sanitaires qui résultent de l'extension de l'irrigation, notamment de celui de la bilharziose, et souligne qu'il importe d'assurer aux collectivités un approvisionnement en eau n'offrant aucun danger.

80. La Conférence souligne la nécessité d'effectuer des enquêtes de consommation alimentaire, de former le personnel chargé de leur exécution et d'interpréter correctement les données rassemblées, pour que les gouvernements puissent mettre au point des politiques rationnelles en matière d'alimentation et de nutrition. La Conférence, ayant également examiné la question de l'alimentation des travailleurs de l'industrie, exprime son intérêt à l'égard du Séminaire FAO/OMS qui sera consacré à ce sujet et qui aura lieu à la fin de 1965. Elle se félicite de la coopération de l'OMS à la réalisation de toutes ces activités et la prie de maintenir et d'intensifier sa collaboration.

81. En ce qui concerne le Séminaire sur la radiodiffusion rurale (mars-avril 1964), la Conférence estime que ce domaine est susceptible de prendre un essor considérable à l'avenir et se félicite des activités de la FAO à ce propos. Elle souligne que l'utilisation de la radio pour diffuser des renseignements et des conseils d'ordre agricole rend de grands services aux agriculteurs et peut faciliter l'expansion des services de commercialisation, etc. Elle insiste sur la nécessité de contrôler minutieusement toutes les informations destinées à être radiodiffusées.

82. La Conférence fait siennes les recommandations formulées à sa troisième session par le Groupe de travail des herbages et de la production fourragère pour le Proche-Orient (avril 1963) et souligne particulièrement celles qui visent à l'amélioration de la santé animale et des services vétérinaires, ainsi qu'à la mise en oeuvre de mesures destinées à accroître la capacité de charge des terrains de parcours et allant de pair avec l'application de méthodes modernes d'exploitation, de conservation des sols et de lutte contre l'érosion.

83. S'agissant des publications, la Conférence insiste à nouveau sur la nécessité pour la FAO de publier, sur le modèle du "Courrier" de l'UNESCO, un périodique de qualité, indispensable pour toucher des secteurs déterminés de la population, en particulier les milieux universitaires et commerciaux, et pour gagner leur appui en faveur des activités de la FAO. Elle recommande que le Directeur général examine les possibilités d'éditer une publication de ce genre et présente des propositions à cet effet à la treizième session de la Conférence de la FAO.

B. GRANDES QUESTIONS DE POLITIQUE CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT
DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE AU PROCHE-ORIENT

c) Congrès mondial de l'alimentation et orientation future
de la Campagne mondiale contre la faim

84. Après avoir présenté le document NERC/64/4, le coordonnateur adjoint de la Campagne a appelé l'attention de la Conférence sur les recommandations du Congrès mondial de l'alimentation et a demandé à la Conférence de donner des directives au sujet de leur mise en oeuvre. Il l'a également priée de faire connaître ce qu'elle pensait du rôle et des activités des comités nationaux, de l'organisation de la coopération entre les comités des pays développés et ceux des pays en voie de développement, des plans qui ont été annoncés en ce qui concerne l'organisation, en octobre 1965, d'une deuxième Semaine mondiale contre la faim, et enfin de l'Appel en faveur de la Mobilisation mondiale des jeunes que le Directeur général a lancé en juin 1964.

85. La Conférence approuve chaleureusement la décision de poursuivre la Campagne contre la faim jusqu'en 1970, année qui marquera la conclusion de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Certains délégués ont estimé cette période trop brève, reconnaissant que la Campagne contribue fortement à accroître l'intérêt à l'égard des problèmes de la faim, ont demandé très instamment qu'elle soit considérée comme partie intégrante des activités de la FAO et comme un moyen de compléter le programme ordinaire de l'Organisation en mobilisant de nouvelles ressources pour lutter contre la faim. La Conférence insiste sur les responsabilités que doivent assumer les organisations non gouvernementales représentant les différents secteurs de l'opinion publique.

86. La Conférence approuve la décision d'organiser périodiquement un Congrès mondial de l'alimentation; certaines délégations ont demandé que le Directeur général examine les moyens qui permettraient de renforcer la participation des gouvernements aux congrès futurs, de manière que les recommandations que formuleront ceux-ci fassent encore plus autorité.

87. La Conférence reconnaît le double rôle que remplit la Campagne contre la faim puissant instrument éducatif d'une part et occasion d'initiatives concrètes d'autre part. Après avoir examiné le caractère des projets d'activités au titre de la Campagne, la Conférence souscrit entièrement au point de vue selon lequel ils doivent présenter un intérêt permanent et ne pas être simplement des palliatifs. Les crédits limités qui seront probablement disponibles pourront alors être utilisés de la manière la plus profitable et il s'établira entre pays donateurs et pays bénéficiaires des liens

qui ne se relâcheront pas. On a souligné que l'intérêt et l'efficacité des projets seraient fortement accrus si c'étaient les populations appelées à en bénéficier qui en prenaient l'initiative. La Conférence prend acte en les approuvant d'un certain nombre de suggestions relatives à la possibilité d'entreprendre une action conjointe pour soutenir des projets intéressant l'ensemble de la région du Proche-Orient.

88. La Conférence, reconnaissant le rôle important que peuvent jouer des comités nationaux efficaces, demande instamment qu'il en soit constitué dans tous les pays de la région. Elle se déclare tout à fait favorable à ce que leur activité s'étende jusqu'aux régions rurales, où elle complétera les programmes ordinaires d'enseignement rural et assureront la participation active des populations rurales aux activités de la Campagne. Elle reconnaît en même temps qu'il importe au premier chef d'éveiller l'intérêt de l'opinion publique dans tous les secteurs de la collectivité et que les efforts dans ce sens doivent se poursuivre et s'étendre.

89. On a souligné qu'il importe de lier l'information et les activités qui ont trait au développement; la propagande en faveur de la Campagne contre la faim devrait s'attacher tout particulièrement à montrer qu'il est nécessaire d'accroître la productivité et de supprimer le gaspillage. Une proposition tendant à faire de la lutte contre le gaspillage alimentaire, quelles qu'en soient les causes, le thème d'une initiative particulière dans le cadre de la Campagne au sein de la région a été largement appuyée.

90. La Conférence est convenue de l'importance primordiale de l'enseignement à tous les stades de l'action entreprise au titre de la Campagne; de nombreuses délégations ont exposé en détail des plans tendant à accroître les activités de leurs comités nationaux dans ce domaine. La Conférence reconnaît qu'il est indispensable d'accroître les disponibilités en matériel pédagogique et qu'il serait fort utile de disposer d'un plus grand nombre de films d'enseignement.

91. Les dispositions que la FAO envisage de prendre pour associer les comités des pays développés et ceux des pays en voie de développement ont été chaleureusement accueillies; il est admis qu'une association de ce genre peut être fort utile au succès de la Campagne. Mais il serait peut-être plus utile encore d'associer entre eux des comités de pays qui doivent résoudre des problèmes analogues et qui sont parvenus à un même stade de développement. La Conférence, reconnaissant qu'il serait bon d'étendre le système de l'association dans ce sens, demande que l'on commence à le faire.

92. Plusieurs délégations, considérant que l'assistance apportée par le Cabinet du Coordonnateur et par le Bureau régional est de la plus haute importance en ce qui concerne la création de comités nationaux de la Campagne contre la faim et le maintien de leur efficacité, ont demandé que le Directeur général envisage de nommer, dès que les crédits le permettront, un fonctionnaire qui consacrerait tout son temps aux comités CMCF de la région. On a fortement souligné l'intérêt qu'il y aurait à ce que les responsables des comités se rencontrent et à ce que les comités procèdent à des échanges réguliers de renseignements. Il faudrait mettre au point, avec l'assistance du Cabinet du Coordonnateur et du Bureau régional, un système de rapports réguliers.

93. Les délégués ont présenté des comptes rendus encourageants sur les activités des comités nationaux, ainsi que sur les plans relatifs à la Semaine régionale contre la faim qui doit être organisée en novembre 1964. La proposition présentée par la FAO et qui tend à ce qu'une deuxième Semaine mondiale contre la faim soit organisée en octobre 1965 a été chaleureusement accueillie; la décision du Directeur général de lancer l'Appel en faveur de la mobilisation mondiale des jeunes a été particulièrement approuvée. La Conférence, reconnaissant qu'il importe au plus haut point d'obtenir la participation active des jeunes à la Campagne, promet d'accorder son appui à la Mobilisation mondiale des jeunes.

d) Planification de l'enseignement et de la formation en matière d'alimentation et d'agriculture

94. En ouvrant les débats sur le point 7 de l'ordre du jour, M. Félix Brucher (Fondation Ford, Damas), Consultant, a appelé l'attention de la Conférence sur certains des principaux aspects de l'enseignement et de la formation agricoles dans la région. La Conférence a ensuite entendu avec intérêt les exposés des délégués sur la situation actuelle, l'évolution récente et les plans futurs de l'enseignement et de la formation agricoles dans leurs pays respectifs. Les débats ont fait apparaître que tous les pays représentés reconnaissent l'importance fondamentale de l'enseignement et de la formation agricoles, et le besoin d'une planification minutieuse a été souligné à maintes reprises. L'enseignement et la formation agricoles devraient faire partie intégrante du développement de l'agriculture et leur planification devrait par conséquent être prévue dans le cadre des plans nationaux de développement économique et social.

95. La Conférence, reconnaissant qu'il est nécessaire qu'un organe permanent contrôle ces importantes fonctions, adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 4/64

LA CONFERENCE

Reconnaissant l'importance que revêt pour les Etats Membres du Proche-Orient la planification de l'enseignement et de la vulgarisation en matière d'alimentation et d'agriculture;

Recommande que le Directeur général examine attentivement la possibilité de créer aussitôt que possible une commission de l'enseignement et de la vulgarisation en matière d'alimentation et d'agriculture pour le Proche-Orient.

96. La Conférence a poursuivi l'étude de la question en examinant les trois principaux niveaux de l'enseignement et de la formation agricoles, à savoir : 1) le niveau supérieur ou universitaire, 2) le niveau moyen (préparation de techniciens agricoles ou d'assistants sur le terrain), et 3) le niveau de base ou pratique (formation des agriculteurs des deux sexes).

97. Les débats ont essentiellement porté sur la formation au niveau moyen, dont l'importance pour le développement agricole a été soulignée à plusieurs occasions. Cette formation doit être pratique, fonctionnelle et professionnelle afin que les techniciens agricoles aient des connaissances théoriques et pratiques dans les domaines spécialisés de la production agricole; les centres de formation devraient être rattachés à des fermes expérimentales, à des stations de recherche agricole ou à des services de vulgarisation agricole. Les débats consacrés à cette question ont montré à l'évidence que la plupart des pays reconnaissent la nécessité d'une étroite coordination entre les principaux services agricoles techniques, c'est-à-dire recherche, vulgarisation et enseignement. A cet égard, et considérant la demande croissante d'assistants techniques et de travailleurs qualifiés dans divers domaines du génie agricole - notamment énergie et machines, irrigation et drainage dans les exploitations existantes et dans les zones remises en valeur - la Conférence recommande que le Directeur général apporte son assistance en organisant des cours de formation technique dans ces domaines.

98. En ce qui concerne l'enseignement pratique ou de base, on a souligné la nécessité de cours de brève durée, de cours saisonniers et de cours spéciaux et insisté sur le fait qu'une telle formation doit, autant que possible, être assurée avec le concours des services agricoles existants et des dirigeants locaux.

99. En étudiant les difficultés rencontrées pour donner un caractère plus pratique à l'enseignement et à la formation agricoles, les délégués ont fait observer qu'il fallait disposer d'une législation appropriée et modifier les règlements actuels de la fonction publique et les arrangements institutionnels existants afin de soutenir et d'accélérer la modernisation de l'enseignement et de la formation agricoles.

100. En ce qui concerne l'enseignement agricole supérieur ou universitaire, il a été reconnu qu'il convenait d'attacher plus d'importance à la qualité qu'à la quantité des diplômés et qu'il fallait éviter que les effectifs d'agronomes de formation universitaire ne deviennent pléthoriques. On a également estimé qu'il fallait soumettre à un examen constant les programmes d'études et les cours des écoles supérieures d'agriculture et les mettre constamment à jour afin de former des ingénieurs au courant des problèmes relatifs au développement de l'agriculture nationale et des méthodes scientifiques d'agriculture les plus récentes. La Conférence souligne la nécessité d'étudier soigneusement les besoins en main-d'oeuvre, en ce qui concerne tant l'enseignement universitaire que l'enseignement moyen.

101. La Conférence reconnaît qu'il importe que les gouvernements prennent des dispositions institutionnelles adéquates pour absorber les effectifs qualifiés dans les divers domaines d'activités. Cet aspect de la planification présente un intérêt particulier pour les nouveaux programmes de formation et d'action comme, par exemple, dans le cas de la pêche et de l'économie familiale.

102. Après avoir passé en revue les recommandations formulées par le premier Séminaire sur l'enseignement agricole moyen et supérieur au Proche-Orient, qui s'est tenu à Beyrouth en 1963, la Conférence les a faites siennes et prie le Directeur général de leur donner suite aussitôt que possible. En outre, elle demande instamment aux Etats Membres de prendre les mesures nécessaires pour les appliquer efficacement. Lors de la mise en oeuvre des recommandations, on pourrait s'assurer le cas échéant la coopération et l'assistance d'organisations soeurs dont les activités touchent à l'enseignement et à la formation agricoles.

103. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 5/64

LA CONFERENCE

Considérant que l'on a de plus en plus besoin de techniciens et de techniciens adjoints dans les différents domaines ayant trait à l'alimentation et l'agriculture;

Consciente du fait qu'il y aurait lieu de dresser le bilan de l'offre et de la demande actuelles et futures de personnel et de travailleurs qualifiés et expérimentés dans ces domaines;

Prenant acte des renseignements utiles qui lui ont été présentés sur la planification de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière d'alimentation et d'agriculture;

Recommande que le Directeur général de la FAO prenne les mesures qu'il estimera nécessaires et réalisables afin de fournir les services spécialisés qui sont indispensables :

- a) pour faire le bilan de l'offre et de la demande actuelles et futures de personnel qualifié à tous les échelons, dans les domaines suivants :

- i) génie rural, irrigation et drainage;
 - ii) pêches, pisciculture et industries des pêches;
 - iii) médecine vétérinaire et lutte contre les maladies animales;
 - iv) production animale (et ses rapports étroits avec la santé animale et la santé publique);
 - v) industries agricoles.
- b) pour donner aux gouvernements de la région les avis et l'assistance nécessaires pour organiser des cours de formation technique dans ces domaines, développer les établissements d'enseignement existants ou en créer de nouveaux, afin que les disponibilités en personnel et en travailleurs qualifiés correspondent aux besoins actuels et futurs des pays de la région.

104. La Conférence prend note avec satisfaction des progrès réalisés par l'enseignement forestier supérieur dans certains pays de la région, ainsi que des plans visant à l'établissement d'un tel enseignement dans d'autres pays. Etant donné toutefois que le besoin de techniciens du cadre moyen est toujours plus grand encore, elle estime que l'on devrait former environ dix fois plus de brigadiers forestiers qu'à l'heure actuelle.

105. La Conférence remercie le Directeur général de l'assistance efficace et non négligeable apportée par la FAO au titre du PEAT à l'Ecole de brigadiers forestiers du Proche-Orient et adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 6/64

LA CONFERENCE

Considérant qu'il importe de développer encore l'enseignement forestier dans la région;

Recommande que le Directeur général de la FAO continue d'accorder son assistance technique et financière à l'Ecole forestière régionale de Lattaquié (Syrie) jusqu'à la fin de 1970;

Recommande que les Etats Membres profitent des facilités offertes par le programme FAO/OIT de bourses d'études pour envoyer des participants à des cours portant sur la rationalisation des opérations forestières et des méthodes de formation des travailleurs forestiers, ainsi que l'a recommandé la Commission des forêts pour le Proche-Orient à sa quatrième session.

106. Etant donné l'importance que revêtent, du point de vue de la production de protéines animales, les activités relatives à la production animale et à la médecine vétérinaire, et la nécessité d'accroître les effectifs de personnel qualifié dans ces domaines, la Conférence adopte la recommandation ci-après :

RECOMMANDATION No 7/64

LA CONFERENCE

Reconnaissant l'importance des activités vétérinaires en ce qui concerne la productivité des ressources en protéines animales;

Notant qu'il est nécessaire de donner aux jeunes agriculteurs une formation dans divers domaines concernant les maladies animales - vaccinations, hygiène du lait, insémination artificielle, maladies de la volaille, lutte contre les parasites, etc.;

Recommande au Directeur général d'examiner attentivement la possibilité d'organiser, aux fins indiquées ci-dessus, dans les pays du Proche-Orient, des centres nationaux de formation en matière de production animale et de médecine vétérinaire.

107. La Conférence, ayant examiné avec intérêt le rôle capital de la vulgarisation de l'économie familiale dans le développement rural, par le moyen d'une action auprès des familles et des épouses d'agriculteurs, note avec préoccupation la pénurie de spécialistes de cette discipline et la nécessité d'inclure l'enseignement de cette matière dans les facultés d'agriculture. Elle a cependant appris avec plaisir que les cours d'économie familiale se développent en R.A.U., en Iran et au Pakistan, et que la Jordanie envisage d'organiser une formation moyenne en la matière; elle recommande qu'il soit pleinement fait usage de ces moyens pour former du personnel d'autres pays de la région. Elle estime que, pour renforcer de manière satisfaisante les programmes d'économie familiale, les gouvernements devront reconnaître aux spécialistes de l'économie familiale un statut approprié et prévoir notamment des crédits dans les budgets nationaux pour assurer leur emploi. De l'avis de plusieurs délégués, la FAO et d'autres institutions doivent aider à la formation des spécialistes de la vulgarisation ménagère en octroyant des bourses d'études. La Conférence recommande également de convoquer aussi rapidement que possible une réunion technique sur la vulgarisation ménagère.

108. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 8/64

LA CONFERENCE

Réaffirmant la nécessité de former des vulgarisateurs de l'économie familiale pour qu'ils aident les familles d'agriculteurs et d'introduire l'enseignement de la nutrition humaine dans toutes les facultés d'agriculture;

Considérant la pénurie d'établissements assurant dans la région un tel enseignement qui doit porter sur des sujets intéressants à la fois l'agriculture et l'économie familiale;

Reconnaissant qu'il faut utiliser tous les moyens existants en la matière;

Recommande au Directeur général :

- a) de faire en sorte que le cours d'économie familiale en milieu rural qui est donné à la Faculté d'agriculture de l'Université du Caire sous le patronage de la FAO et du FISE soit élargi pour devenir un centre régional permanent de formation, sans préjudice de la création éventuelle, dans la région, d'autres établissements aux mêmes fins;
- b) d'examiner les possibilités d'assurer à ce centre, lorsque prendra fin l'assistance actuellement accordée par la FAO et le FISE, les services d'un expert régional en économie familiale;
- c) de faire en sorte que la FAO et d'autres institutions intéressées recherchent les moyens à mettre en œuvre pour aider à cette formation par l'octroi de bourses d'études;

- d) de prendre, compte tenu des recommandations de la sixième Conférence régionale pour le Proche-Orient concernant l'organisation d'une réunion technique sur la vulgarisation de l'économie familiale et sur ses rapports avec la vulgarisation agricole, et compte tenu aussi du besoin toujours plus grand, dans les pays de la région, d'organiser une telle réunion, les dispositions nécessaires pour la convoquer aussitôt que possible et de rechercher les moyens d'en assurer le financement.

Recommande aux Etats Membres :

- a) de prévoir des bourses destinées à permettre à leurs étudiantes de venir étudier dans ce centre, ou dans d'autres établissements de leurs pays ou de la région où se donne, ou il est envisagé de donner, un enseignement du même genre;
- b) d'instituer, s'ils ne l'ont pas encore fait, un service de la vulgarisation de l'économie familiale et de créer des postes appropriés pour les personnes ayant obtenu un diplôme dans l'un des établissements susmentionnés, afin d'attirer des candidates satisfaisantes pour ce type d'activité;
- c) de s'employer à fournir, à l'échelon national, à l'intention des vulgarisateurs en économie familiale, des moyens de formation de niveau intermédiaire, et éventuellement de formation en cours d'emploi.

109. Après avoir examiné les services assurés dans la région par le Centre d'éducation de base des Etats arabes (ASFEC) pour former des centaines d'hommes et de femmes dans les divers domaines du développement communautaire (vulgarisation agricole, coopératives, économie familiale, etc.), la Conférence, estimant qu'il faudrait pouvoir faire appel à des experts de la FAO qui, en collaboration avec l'ASFEC, fourniraient des services consultatifs et effectueraient des études dans les pays de la région, prie le Directeur général de prévoir à cet effet des crédits suffisants dans son Programme de travail et Budget. Elle exprime aussi l'espoir qu'il sera possible d'accroître le nombre et la durée des tournées effectuées dans les pays membres par les fonctionnaires régionaux, de manière que ceux-ci contribuent à satisfaire de manière substantielle, chacun dans son domaine technique, aux besoins des différents pays.

110. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 9/64

LA CONFERENCE

Considérant l'importance du Centre d'éducation de base des Etats arabes (ASFEC) en tant que centre régional où des centaines d'hommes et de femmes peuvent recevoir une formation en matière de développement communautaire, et notamment dans les domaines de la vulgarisation agricole, des coopératives et de l'économie familiale;

Reconnaissant l'importance de ces domaines pour le développement des pays de la région;

Notant qu'il faudrait pouvoir faire appel à des experts de la FAO affectés au Bureau régional et à l'ASFEC, qui fourniraient des services consultatifs et dirigeraient des études dans les pays de la région;

Prie le Directeur général de la FAO de maintenir l'appui apporté à l'ASFEC pour la réalisation de son programme élargi et d'envisager de prévoir, dans son Programme de travail et Budget, des crédits suffisants pour couvrir les déplacements des experts FAO du Bureau régional pour le Proche-Orient et de l'ASFEC qui prêteront leur concours aux pays de la région.

111. La Conférence note avec satisfaction que les pays de la région accomplissent des efforts constructifs pour moderniser leurs systèmes et programmes d'enseignement et de formation agricoles en recourant à des méthodes plus réalistes tenant compte des besoins en personnel qualifié pour assurer à l'agriculture un développement dynamique.

e) Application de la science et de la technique à l'agriculture

i) Augmentation de la production et de la productivité

112. La Conférence a entendu un exposé de M. Wesley R. Nelson, consultant de la FAO. Les conditions climatiques, a déclaré l'orateur, constituent et constitueront toujours des facteurs essentiels de l'agriculture. C'est là un axiome dont la vérité est indiscutable mais on peut, en utilisant les connaissances techniques, collaborer avec la nature ou au contraire s'opposer à certains de ses caprices et par conséquent éviter d'en être complètement le jouet.

113. Au Proche-Orient, l'agriculture est surtout tributaire de la faiblesse des précipitations et de leur répartition inégale. En choisissant de manière appropriée les plantes à cultiver et l'époque où la culture en sera pratiquée, ainsi que les méthodes de préparation des terres, de protection des sols et de récolte, l'agriculture soumise au régime des pluies peut donner de bons résultats; mais ce genre d'agriculture est si peu satisfaisant dans la plupart des zones de la région et présente de si grands risques du point de vue financier que l'on a recours chaque fois qu'on le peut à l'irrigation.

114. Il est possible d'appliquer avec exactitude à l'irrigation les connaissances de la science et des techniques, mais l'apport de l'eau et son utilisation productive de la part des agriculteurs pose des problèmes si complexes que l'on risque fort de commettre de graves erreurs si l'on néglige de rassembler toutes les données de base ou de les interpréter de manière correcte, avant d'entreprendre le développement des réseaux d'irrigation. Dans ces conditions, il est absolument indispensable, si l'on veut retirer le maximum d'avantages des ressources limitées en eau, d'effectuer le bilan minutieux des ressources offertes par les terres et par les eaux. La science et la technique ont fait d'immenses progrès au cours de ces dernières années en matière d'alimentation et d'agriculture, et les pays du Proche-Orient pourront, en appliquant correctement ces découvertes, accroître considérablement leur production.

115. Un grand nombre de pays de la région ont déjà entrepris de grands travaux d'irrigation ou se disposent à en entreprendre; il importe, s'ils veulent éviter des erreurs coûteuses, qu'ils effectuent des études complètes en matière de machines, de pédologie et de géologie.

116. L'irrigation permet certes d'espérer que la production agricole augmentera au Proche-Orient, mais elle ne constitue qu'un aspect de la question, qui doit être étudiée à tous les points de vue : aménagement des forêts et des parcours, conservation des sols et des eaux, pêches, etc. Toutes ces études doivent être intégrées de manière pratique, et il faut faire appel à toutes les découvertes récentes des sciences et des techniques afin, comme l'a souhaité le Directeur général dans sa déclaration d'ouverture, de libérer le monde de la faim.

117. Après avoir entendu cet exposé, les délégués ont communiqué un grand nombre de renseignements utiles sur les programmes actuellement appliqués dans leurs pays en vue de protéger les terres, d'accroître l'utilisation des ressources en eau et d'augmenter la production agricole.

118. Tous les pays reconnaissent la nécessité d'effectuer des études, des enquêtes et des recherches de portée appropriée avant d'entreprendre des activités de développement.

Mise en valeur des ressources en terres et en eaux

119. La Conférence reconnaît l'importance fondamentale des ressources en terres et en eaux de la région car elles sont la base même du développement agricole, ainsi que la nécessité de coordonner les efforts afin de répartir de la manière la plus profitable le personnel qualifié et les moyens qui existent dans la région en matière de prospection, de mise en valeur et de conservation des terres et des eaux. Elle recommande qu'il soit créé, avec l'assistance de la FAO, une Commission de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient, dont pourront devenir membres tous les pays qui le désireront et qui fonctionnera suivant les mêmes grands principes généraux que les autres commissions régionales.

120. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 10/64

LA CONFERENCE

Considérant que l'utilisation rationnelle de la terre et de l'eau constitue la base de toute agriculture, et qu'il existe d'amples possibilités d'appliquer de manière coordonnée la science et la technique afin de parvenir à cette utilisation rationnelle dans toute la région;

Consciente des risques que présente l'agrandissement des instituts actuels ou la création de nouveaux instituts dans des domaines tels que la recherche pédologique, ou encore d'écoles de formation technique dans des domaines tels que le machinisme agricole et l'agriculture irriguée, s'il n'existe pas d'organisme central de coordination tel que la Commission envisagée;

Recommande que le Directeur général de la FAO prenne les mesures qu'il estimera utiles et réalisables afin de créer une Commission de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient, dont pourront devenir membres tous les pays de la région et qui fonctionnera suivant les mêmes grands principes généraux que les autres commissions existantes, et

Préconise de confier à la Commission de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient, pour commencer, les fonctions suivantes :

- a) faire le point de la situation en ce qui concerne l'utilisation des terres et des eaux dans la région;
- b) normaliser les méthodes d'enquête, de classification et d'établissement de rapports, de manière à faciliter les enquêtes sur les ressources en terres et en eaux et faire en sorte que les résultats de ces enquêtes puissent non seulement être utilisés dans le pays immédiatement intéressé, mais encore être communiqués aux autres pays de la région;

- c) donner aux Etats Membres des directives au sujet des facilités et des programmes de formation et émettre des avis au sujet d'autres facilités et cours qui pourraient être nécessaires, afin que les Etats Membres et la région dans son ensemble puissent disposer du personnel qualifié et du personnel d'exécution nécessaires à la préparation et à la réalisation de programmes nationaux d'utilisation des terres et des eaux. La Commission étudiera tout particulièrement les possibilités de créer un Institut régional de recherche pédologique et des écoles techniques supérieures pour la formation de techniciens dans les domaines du machinisme agricole, de l'agriculture irriguée et des pratiques de drainage agricole;
- d) faciliter les échanges de renseignements en assurant un service de documentation et prendre les mesures nécessaires pour appeler l'attention des Etats Membres sur les progrès scientifiques et techniques susceptibles de s'appliquer aux prospections, à la mise en valeur et à la conservation des ressources en terres et en eaux de la région;
- e) définir les problèmes qui appellent des recherches, aider à fixer l'ordre de priorité des recherches et à coordonner ces dernières ainsi qu'à confier tel ou tel sujet à l'institut le plus approprié de la région, de telle sorte qu'il soit fait l'usage le plus efficace du personnel et des facilités de recherche, dont le nombre est limité dans cette région en plein développement.

121. La Commission pourrait se consacrer à l'étude des domaines énumérés ci-après (cette liste pourra être allongée ou réduite à mesure que les activités de la Commission se dérouleront) :

- i) Enquêtes : Enquêtes pédologiques, classification des sols, enquêtes sur la fertilité des sols; sur les ressources en eaux (superficielles et souterraines); sur le dry farming; enquêtes agro-écologiques.
- ii) Utilisation : Classification des terres en fonction de leurs possibilités d'utilisation; aménagement et conservation des terres et des eaux; remise en état des sols salins; irrigation et drainage des terrains agricoles; méthodes de culture sèche et de culture irriguée.
- iii) Planification : Planification et gestion des exploitations agricoles; évaluations économiques.

122. La Conférence, ayant examiné très en détail les problèmes pédologiques de la région, prend note des nombreux problèmes communs qui doivent faire l'objet de recherches et exigent le concours de personnel qualifié. Tout en reconnaissant la nécessité de créer un institut régional des sols, elle décide qu'il ne sera pas mis en place avant que la question ait été examinée par la Commission de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient, dont l'institution a été proposée.

123. Les problèmes que pose la recherche de moyens rentables pour mettre en valeur les ressources en eaux souterraines ont été examinés et on a tout particulièrement demandé que les institutions spécialisées des Nations Unies aident à réaliser des études et des enquêtes sur les méthodes de mise en valeur des eaux souterraines, en particulier dans les terrains calcaires.

124. La Conférence reconnaît qu'il est nécessaire d'entreprendre des études sur les applications de l'énergie atomique ainsi que sur les autres sources d'énergie - énergie solaire, pétrole, etc. - pour déminéraliser l'eau utilisée dans l'irrigation.

125. On a souligné qu'il importe de prévoir un drainage adéquat lorsque l'on prépare de nouveaux projets d'irrigation. L'attention de la Conférence a été appelée sur les déboires éprouvés par les pays de la région qui sont arrosés par de grands fleuves, du fait du drainage insuffisant de certaines régions irriguées, ainsi que sur les difficultés d'ordre technique et financier qu'ils rencontrent car ils doivent maintenant construire des réseaux de drainage, la production agricole diminuant du fait de la salinité et de l'alcalinité des sols et de leur engorgement par l'eau.

126. La Conférence reconnaît l'importance que revêt l'interprétation correcte des résultats des enquêtes pédologiques pour la classification des terres, afin d'en tirer le meilleur parti possible dans la planification agricole. Cette interprétation doit s'appuyer sur des données d'expérience agricole et sur des expériences dans des zones pilotes.

127. De l'avis de la Conférence, l'application de la science et de la technique ne peut qu'accroître la valeur des ressources naturelles, ce dont doit tenir compte la législation qui régit l'utilisation des terres et des eaux. La Conférence a appris avec intérêt qu'un pays de la région au moins vient de créer un conseil national de l'utilisation des terres et des eaux, ce qui montre que l'on se rend compte de l'importance fondamentale de l'eau pour l'économie nationale; elle serait d'avis que d'autres pays envisagent de suivre cet exemple.

La mécanisation et l'accroissement de la productivité agricole.

128. Tout en reconnaissant l'importance de la mécanisation pour l'accroissement de la production agricole dans les zones irriguées de la région comme dans celles qui sont tributaires des pluies, la Conférence souligne que l'adoption par les exploitants de machines agricoles améliorées et de formes modernes d'énergie ne va pas sans difficulté. L'extrême diversité des types et des modèles de machines et de matériel, de provenances diverses, rend notamment plus difficile l'obtention de pièces de rechange et montre combien il importe de redoubler d'attention dans l'évaluation et le choix du matériel mécanique.

129. La Conférence serait d'avis que le Directeur général fasse dresser le bilan de la situation du machinisme agricole dans la région, en vue de réunir un groupe de travail qui aurait pour fonctions d'examiner ce bilan et de proposer des moyens propres à encourager la mise au point et l'utilisation de matériel mécanique agricole assez souple pour s'adapter aux conditions locales de sol et de climat, de fabrication peu coûteuse, résistant et d'un emploi commode pour les agriculteurs de la région.

130. La Conférence a examiné aussi les problèmes concernant la mise au point de dispositions qui permettraient aux nombreux petits exploitants de la région de se procurer le matériel mécanique dont ils ont besoin. Plusieurs délégués ont exposé les diverses solutions adoptées à cet égard dans leurs pays, notamment par la création de stations gouvernementales, coopératives ou privées, qui louent leurs services en assurant diverses prestations (sources d'énergie, matériel, etc.).

Production animale; mesures sanitaires propres à l'améliorer

131. Les débats ont fait apparaître que les problèmes concernant l'accroissement de la productivité animale sont plus ardues que ceux que pose la lutte contre les maladies animales. En effet, dans les climats arides et semi-arides que l'on rencontre dans la région, il faudrait en général, pour les résoudre, modifier radicalement la façon de vivre des éleveurs.

132. La Conférence reconnaît que l'application de mesures efficaces de lutte contre les maladies risque, si elle ne s'accompagne pas d'une amélioration de l'aménagement des pâturages, de la nutrition, de la commercialisation et de l'utilisation des animaux, de provoquer dans de nombreuses zones une pression excessive sur les terres et de faire diminuer la production. La production animale ne se développe pas dans la région au même rythme que la demande, qui augmente par suite de l'accroissement démographique, du relèvement des niveaux de vie et du fait que, dans certains pays, on n'utilise pas rationnellement les excédents de produits de l'élevage et de produits d'origine animale.

133. La Conférence souscrit aux recommandations de la deuxième Réunion sur la production et la santé animales au Proche-Orient, qui s'est tenue à Beyrouth en septembre 1964; elle recommande que soit créé, comme il a été proposé à cette réunion, un Institut de la production animale pour le Proche-Orient; elle recommande aussi d'organiser le plus tôt possible une réunion du Comité de la production animale du Groupe de travail de la production et de la santé animales, afin d'examiner et de mettre au point l'organisation de l'Institut en question.

134. La Conférence, considérant également qu'il importe de disposer d'une source sûre qui pourvoirait à la distribution de races améliorées de bétail et de volailles dans la région, recommande la création d'un centre régional de sélection animale, pour laquelle on demanderait l'assistance financière du Fonds spécial des Nations Unies. Au cas où le centre serait organisé, il faudrait établir des relations précises entre celui-ci et l'Institut de la production et de la santé animales qu'il est proposé de créer; de cette façon, les recherches effectuées par l'Institut et par d'autres organismes nationaux de recherche de la région pourraient orienter les activités du centre.

135. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 11/64

LA CONFERENCE

Rappelant la recommandation formulée par la deuxième Réunion régionale de la FAO sur la production et la santé animales au Proche-Orient, tenue à Beyrouth (Liban) du 29 septembre au 1er octobre 1964, et tendant à la création d'un Institut de la production animale pour le Proche-Orient;

Reconnaissant qu'il importe de disposer d'une source sûre pour assurer la distribution de bétail et de volailles améliorés;

Convaincue que de nombreux pays de la région ne peuvent actuellement, pour importer le bétail et les volailles améliorés nécessaires à leur programme de sélection, s'adresser qu'à des sources peu sûres ou coûteuses;

Notant l'importance que revêt l'existence d'une source sûre d'approvisionnement en géniteurs, dont la production ne doit être entreprise qu'après des recherches visant à déterminer les races étrangères convenant à la région et pouvant s'y adapter;

Consciente du fait que certains pays de la région ont déjà amélioré certaines de leurs races indigènes, qu'ils peuvent multiplier et fournir à d'autres pays;

Estimant que des rapports précis et fructueux doivent être établis entre l'Institut de la production et de la santé animales et le centre de sélection afin que les activités de ce dernier se fondent sur les recherches entreprises par l'Institut et par d'autres organisations nationales de recherche de la région;

Recommande la création d'un Centre régional de sélection animale au titre d'un projet du Fonds spécial des Nations Unies;

Prie le Directeur général d'appuyer la demande d'aide financière qui sera présentée au Fonds spécial des Nations Unies.

136. La Conférence souligne l'importance de la commercialisation du bétail sur pied, ainsi que celle de l'organisation de la commercialisation, du traitement et de la distribution des viandes. Il y aurait également intérêt à mettre en place dans les zones semi-arides des installations simples pour l'abattage des animaux et pour le traitement et le stockage des produits obtenus, ce qui permettrait d'utiliser les bêtes réformées ou en excédent avant qu'elles ne meurent de faim.

137. La question de l'élevage des caprins et des dommages qu'ils causent dans les parcs et les forêts des zones semi-arides a retenu longuement l'attention de la Conférence. Il est reconnu qu'il faut interdire de nombreuses zones forestières aux caprins, mais que le problème est difficile à résoudre; ces animaux assurent en effet, dans certaines régions, le ravitaillement en viande, en lait et en peaux à des populations nombreuses. On ne sait pas encore quelles répercussions l'exclusion des caprins dans un grand nombre de zones arides et semi-arides exerce sur la composition et la productivité des parcs. Il n'existe donc pas de solution simple et facile à ce problème. On a demandé instamment que la FAO fournisse aux Etats Membres les rapports ou études déjà effectués sur cette question, et en entreprenne d'autres sur la place des caprins dans l'aménagement des forêts. Il faudra examiner les possibilités de remplacer les caprins par des races améliorées ou par d'autres espèces animales, ainsi que d'adopter d'autres systèmes d'élevage des caprins.

138. La Conférence a été mise au courant de l'exécution en République arabe syrienne, au titre du Programme alimentaire mondial, d'un projet visant à sédentariser les nomades et à améliorer leurs troupeaux. On a souligné qu'il était nécessaire de créer un centre régional de recherches et de formation au Wadi Al Aazib et, ainsi que l'a recommandé le Groupe de travail FAO des herbages et de la production fourragère pour le Proche-Orient, à sa troisième session qui a eu lieu en avril 1963 à Damas, de nommer un spécialiste régional de la production fourragère et de l'aménagement des parcs.

Amélioration des plantes cultivées

139. La Conférence reconnaît qu'un grand nombre de problèmes relatifs à la production agricole se posent en commun à plusieurs pays de la région et qu'il serait plus facile de les résoudre par une action coordonnée, comme cela est le cas pour l'amélioration et la production du blé et de l'orge au Proche-Orient. Il importe de déployer des efforts analogues en faveur d'autres cultures céréalières, des légumineuses à grains, des cultures maraîchères, industrielles et fourragères de la région, auxquelles il est nécessaire d'appliquer des méthodes et des techniques semblables.

140. Lors de l'examen du projet concernant l'orge et le blé, la Conférence a examiné le rapport du premier Centre régional de formation sur la sélection du blé et de l'orge au Proche-Orient; elle adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 12/64

LA CONFERENCE

Prenant note avec satisfaction des travaux accomplis au titre du Projet relatif à l'amélioration et à la production du blé et de l'orge, excellent exemple d'action coordonnée, et prenant acte des diverses recommandations formulées dans le document qui lui a été soumis au sujet de ce Projet;

Reconnaissant qu'il importe de renforcer le Projet et d'en élargir la portée;

Recommande au Directeur général :

- a) d'affecter au Projet un agronome-sélectionneur et un spécialiste de la production des semences, qui seront détachés chacun dans une station de recherche située en un point stratégique de la région,
- b) de transformer le Projet en une activité-clé de la Campagne contre la faim et de lui allouer des crédits plus importants,
- c) d'examiner la possibilité de créer un ou deux centres régionaux de sélection,
- d) de faire en sorte que les pays avancés de la région aident les autres en leur procurant des services d'experts, des bourses d'études et des moyens d'enseignement,
- e) d'inclure le maïs et le sorgho dans le Projet, en vue d'accroître la production globale de céréales alimentaires,
- f) de mettre en oeuvre les diverses autres recommandations formulées dans le document précité, à savoir :
 - i) renforcer les programmes de sélection et autres programmes d'amélioration, notamment en ce qui concerne les essais de rendement, la production et la distribution des semences,
 - ii) procéder dans la région à une enquête écologique qui serait confiée à la FAO, l'UNESCO et l'OMM,
 - iii) poursuivre l'organisation de centres nationaux, sous-régionaux et régionaux de formation, ainsi que celle du Centre de formation de Mexico.

141. La Conférence recommande la création d'un Institut régional de la production végétale, qui comporterait des services appropriés de recherche pour la mise au point de variétés améliorées et qui permettrait de former des chercheurs venus des différents pays de la région. Elle demande au Directeur général de prêter son assistance pour la création de cet Institut et d'appuyer la demande d'assistance financière qui sera adressée au Fonds spécial des Nations Unies.

142. Il a été fait état du projet concernant l'utilisation des engrais, en cours d'exécution dans certains pays de la région au titre de la Campagne contre la faim. On enregistre dans certains pays une augmentation tout à fait remarquable de l'utilisation des engrais. Le projet de la CMCF est considéré comme extrêmement intéressant. Mais il ne concerne jusqu'à présent que les cultures annuelles; aussi est-il préconisé de l'étendre aux cultures pérennes, par exemple à la fruticulture.

Protection des plantes

143. Il a été fait état à diverses reprises des pertes provoquées à travers toute la région dans les cultures par les parasites et les maladies, et de la nécessité de tirer le parti maximum des acquisitions de la science et de la technique pour lutter contre ces fléaux. L'infestation de plus en plus étendue des sols et des végétaux dans les zones irriguées de la Jordanie est en particulier préoccupante. On estime en général que les pertes représentent environ 20 pour cent de la valeur totale des cultures; elles atteignent même parfois 30 pour cent.

144. Tout en demandant instamment l'application de méthodes modernes pour la protection des végétaux, la Conférence note que l'emploi généralisé des produits anti-parasitaires pose des problèmes divers - présence de résidus toxiques dans les récoltes et les sols, résistance des insectes aux produits, destruction d'insectes utiles - et qu'il est parfois onéreux. Dans ces conditions, elle serait d'avis que l'on examine les possibilités de recourir à la lutte biologique et de l'associer à la lutte chimique.

145. La Conférence, considérant que plusieurs parasites et maladies des végétaux qui provoquent de graves dégâts au Proche-Orient se retrouvent dans de grandes parties de la région, estime que le moyen le meilleur et le plus avantageux serait de procéder à des recherches régionales, dont les résultats seraient communiqués à tous les pays de la région. Il est nécessaire de procéder ainsi si l'on veut tirer le meilleur parti des ressources disponibles - techniciens, crédits, etc. Il est indispensable par dessus tout de coordonner les efforts en matière de recherche et d'enquêtes, de mettre en place des mécanismes permettant de former de jeunes savants, etc., et d'encourager la coopération régionale pour l'application des acquisitions de la recherche.

146. La Conférence, se félicitant de la création de la Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient, espère que celle-ci, lors de sa première session, examinera plus spécifiquement et plus complètement qu'elle n'a pu le faire elle-même les divers problèmes relatifs à la protection des plantes. Elle souscrit à la recommandation adoptée par la deuxième Réunion FAO sur la protection des plantes pour le Proche-Orient, qui a eu lieu en novembre 1962, et tendant à ce que soient installés dans différents pays de la région, avec l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies, des instituts régionaux qui se consacraient à l'étude de plusieurs questions. A cet égard, la Conférence a appris que la création d'instituts de ce genre, qui se consacraient l'un à la lutte contre les mauvaises herbes et l'autre à la quarantaine phytosanitaire, intéresserait le Soudan et le Pakistan respectivement. La Jordanie et le Liban ont fait savoir eux aussi que des instituts se consacrant l'un aux nématodes parasites des végétaux et l'autre à la lutte biologique et à la lutte biochimique les intéresseraient. Il est toutefois indispensable, avant de créer ces instituts, de tenir compte des facilités existantes.

147. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 13/64

LA CONFERENCE

Considérant l'importance dans la région des dégâts occasionnés aux cultures et aux produits agricoles stockés par les parasites et les maladies;

Consciente du grand intérêt des mesures de protection des plantes pour l'accroissement de la production agricole et l'amélioration de la qualité des produits agricoles;

Convaincue de la nécessité permanente de bien coordonner les recherches et les études sur les parasites et les maladies des végétaux dans la région;

Reconnaissant l'importance capitale du personnel techniquement qualifié de différents niveaux, qui est nécessaire dans toute la région pour effectuer des recherches et des études ainsi que pour appliquer des mesures phytosanitaires;

Persuadée que le Bureau régional du Caire pour le Proche-Orient peut rendre aux pays de la région des services appréciables et fort nécessaires dans le domaine de la protection des plantes, à condition qu'il soit suffisamment doté en personnel;

Demande au Directeur général

- a) de prêter toute l'assistance possible aux gouvernements qui feront savoir qu'ils s'intéressent fermement à l'installation dans leurs pays, avec l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies, de l'un ou de l'autre des huit instituts régionaux de la protection des plantes consacrés à l'étude de différentes questions, ainsi que l'a recommandé la deuxième Réunion FAO sur la protection des plantes pour le Proche-Orient;
- b) de prévoir l'organisation, pendant la période biennale 1965/66, d'au moins un cours régional de formation en matière de protection des plantes;
- c) de renforcer encore le Bureau régional pour le Proche-Orient en adjoignant deux spécialistes à celui qui s'y trouve déjà, afin que soient couverts de manière adéquate les trois principaux domaines d'activités en matière de protection des plantes : lutte contre les parasites et contre les maladies et quarantaine phytosanitaire.

Recommande aux Etats Membres

- a) d'examiner la possibilité d'installer dans leurs pays respectifs l'un ou l'autre des huit instituts régionaux de la protection des plantes envisagés; cette installation constituerait un projet national, mais les instituts conserveraient leur caractère régional et leurs domaines d'activités techniques;
- b) de collaborer activement aux travaux de la Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient créée en 1963, dans l'intérêt commun de l'ensemble de la région, et de tirer le profit maximum des avis de la Commission : i) pour coordonner leurs travaux de recherche et d'étude sur les parasites et maladies des végétaux qui revêtent une importance régionale, ii) pour améliorer les méthodes de lutte contre les parasites et les maladies des végétaux, ainsi que les techniques d'application, et iii) pour normaliser autant que possible les procédures et techniques de quarantaine phytosanitaire.

Interaction des moyens permettant d'accroître la productivité

148. La Conférence, examinant la nécessité de tenir compte des interactions entre les divers moyens qui permettent d'accroître la production agricole, reconnaît que l'application de la science et de la technique en agriculture implique en général le recours simultané à plusieurs pratiques, ce qui modifie nécessairement l'utilisation des terres, les besoins en main-d'oeuvre et en capital ainsi que la structure des exploitations. Certains pays s'efforcent d'organiser et de réaliser à titre expérimental des systèmes d'agriculture faisant appel à l'utilisation optimale des terres et à des pratiques agricoles modernes dans des exploitations caractéristiques dans des régions où s'exécutent des travaux de mise en valeur des terres et des eaux. On peut ainsi se rendre compte des améliorations qu'il est possible, du point de vue économique, de réaliser dans les exploitations normales, et donner aux agriculteurs de la zone qu'il s'agit de développer des démonstrations utiles.

149. La Conférence souligne qu'il importe, lorsque l'on envisage d'appliquer la science et la technique à l'accroissement de la production, de ne pas perdre de vue les incidences économiques de ces applications non seulement pour l'ensemble du pays, mais aussi pour les exploitants. La recherche sur les aspects économiques doit donc aller de pair avec la recherche concernant les problèmes techniques.

150. L'interaction des mesures tendant à accroître la production dans les exploitations n'est pas seule à avoir des incidences économiques; l'interaction entre les principales utilisations des terres en a également, qui ne sont pas moins importantes. L'amélioration des forêts, par exemple, est pour une très grande part fonction de l'amélioration des méthodes de production de l'élevage dans de nombreuses zones. Il arrive parfois, dans certaines zones semi-arides, que la mise en valeur de l'agriculture nécessite l'intégration de la production végétale et de la production animale.

Rôle des méthodes modernes de sylviculture

151. La Conférence est convenue qu'étant donné les conditions arides et semi-arides qui prévalent au Proche-Orient, le rôle protecteur des forêts donne à la sylviculture une importance extrême car celle-ci fait partie intégrante des travaux concernant l'aménagement du territoire. Dans un grand nombre de bassins de réception, le boisement et l'aménagement rationnel des forêts sont indispensables à la protection des sols et des bassins versants. Les services forestiers et agricoles de nombreux pays de la région comprennent la nécessité d'établir des rideaux-abris et des brise-vent dans les zones agricoles afin de protéger les sols, les cultures et les pâturages, surtout pendant la saison sèche.

152. Les travaux de boisement nécessitent l'emploi de techniques spéciales dans la région, en particulier dans les zones montagneuses où les précipitations sont faibles. Il est parfois nécessaire de remettre en état et de boiser des sols gravement abîmés par l'érosion, des dunes de sables ou d'autres sites défavorisés du point de vue écologique. Mais on peut obtenir des résultats impressionnants, même dans des conditions d'extrême aridité, en préparant le sol de manière à accroître sa capacité de rétention de l'eau, en utilisant des essences résistant à la sécheresse, en choisissant soigneusement les sites, en recourant à de meilleures techniques pour l'installation de pépinières et de plantations, en aménageant des terrasses suivant les courbes de niveau, et par d'autres méthodes dont l'emploi doit se généraliser. Les méthodes modernes d'inventaire forestier et l'amélioration des opérations d'abattage et de sciage permettent aux pays qui les appliquent d'espérer qu'ils parviendront à satisfaire leurs propres besoins.

153. Il est maintenant admis que le boisement représente la solution la plus intéressante du problème de la pénurie de bois dans les terres arides; c'est là une conclusion d'importance, car c'est dans le domaine des plantations artificielles que la sylviculture a réalisé certains de ses progrès les plus remarquables au cours de ces derniers temps. Les plantations forestières irriguées - de *Dolbergia*, d'hybrides de peupliers et d'eucalyptus par exemple - peuvent être d'un aussi bon rendement que d'autres cultures de rapport.

Modernisation de la production de la pêche

154. La Conférence prenant acte du rôle essentiel que la pêche peut jouer dans la réalisation des objectifs de la Campagne contre la faim et dans l'amélioration de la nutrition et de la santé, accueille avec satisfaction et fait sienne de manière générale la résolution No 8/63, adoptée par la Conférence de la FAO à sa douzième session et qui propose que la FAO, par l'entremise de la Division des pêches, assume à l'avenir un rôle de chef de file parmi les organismes intergouvernementaux chargés d'encourager la production rationnelle d'aliments provenant des océans et des eaux intérieures. La Conférence a également examiné les documents de travail sur l'enseignement et la formation professionnelle en matière de pêches, sur l'évaluation des ressources et sur les dangers de la pollution, ainsi qu'une proposition tendant à l'organisation d'une réunion technique sur les pêches au Proche-Orient.

155. La Conférence a étudié les progrès les plus récents réalisés dans l'application de la science et de la technique aux pêches, ainsi que les réalisations faites jusqu'ici dans les pays de la région. Elle note que tous ces pays se préoccupent de développer leurs pêches, s'intéressant à la collaboration régionale et à la poursuite de l'assistance extérieure, en particulier de la part de la FAO.

156. La Conférence souligne qu'il est nécessaire de créer un Centre régional de traitement des données pour le Proche-Orient, qui rassemblerait et analyserait tous les renseignements disponibles et les utiliserait pour établir des projets d'atlas, de cartes et de calendriers des pêches pour le Proche-Orient. Elle demande également que soit convoquée à bref délai une réunion technique sur les pêches pour le Proche-Orient, pour procéder à des échanges de vues et formuler des recommandations concernant les ressources halieutiques de la région et leur exploitation au moyen d'une action appropriée à l'échelon national et international.

157. La Conférence enregistre avec satisfaction la tendance à la mise en culture intensive des eaux marines et intérieures, en particulier la culture des algues, pour produire des denrées alimentaires. Elle souligne également les dangers possibles de la pollution de l'eau pour les animaux aquatiques et demande la nomination d'un consultant à court terme pour étudier cette question.

158. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 14/64

LA CONFERENCE

Reconnaissant la nécessité urgente, afin d'atteindre le maximum en matière de pêches, de disposer de renseignements fondamentaux au sujet des disponibilités en ressources aquatiques et des caractéristiques des zones de pêche dans les mers du Proche-Orient;

Recommande, à titre de mesure immédiate en vue d'obtenir ces renseignements, qu'il soit créé au Bureau régional pour le Proche-Orient un centre de traitement des données, qui rassemblerait et analyserait tous les renseignements disponibles de différentes provenances et qui établirait des projets d'atlas, de cartes et de calendriers des pêches dans les eaux du Proche-Orient;

Notant qu'il existe maintenant dans plusieurs pays de la région un noyau de spécialistes et d'institutions des pêches, ainsi qu'il ressort des répertoires figurant en annexe au document NERC 64/5;

Considérant que plusieurs des pays du Proche-Orient, en particulier ceux qui bordent les mêmes étendues d'eau et qui se partagent des ressources identiques, ont à faire face à de nombreux problèmes communs, qui doivent être étudiés de concert ou de manière analogue;

Recommande au Directeur général d'organiser dès que possible une réunion technique de représentants des pêches des pays du Proche-Orient, afin de procéder à des échanges de vues et de formuler des recommandations au sujet de leurs ressources halieutiques et de l'exploitation de celles-ci par une action appropriée sur le plan national et intergouvernemental.

Reconnaissant les dangers que présente pour les animaux aquatiques, et en particulier pour les pêches, le déversement, dans les diverses étendues d'eau du Proche-Orient, de pétrole et autres déchets industriels et d'eaux usées;

Demande au Directeur général d'envisager la possibilité de charger un consultant à court terme en matière de pollution des eaux d'évaluer les dangers réels de pollution, au moins dans les principales eaux de la région, et de proposer les remèdes appropriés.

159. La Conférence souligne l'importance qui s'attache à l'amélioration de la pêche dans les estuaires et de la pêche maritime par la mise en oeuvre de programmes de mécanisation des embarcations et d'amélioration des méthodes utilisées pour débarquer, transporter et commercialiser le poisson. Considérant la pénurie de personnel qualifié dans le domaine de la pêche, elle estime qu'il y a lieu d'entreprendre une enquête détaillée sur l'enseignement halieutique dans la région et demande qu'un consultant à court terme soit affecté à cette tâche, conformément à la recommandation du premier séminaire sur l'enseignement agricole moyen et supérieur pour le Proche-Orient.

160. La Conférence accueille avec satisfaction deux propositions présentées l'une par la Syrie, l'autre par le Royaume-Uni. Le premier de ces pays offre de recevoir à l'Ecole de formation professionnelle de pisciculture, à Kalat-al-Moudik, des étudiants d'autres pays de la région; quant au Royaume-Uni, il offre de faire bénéficier les autres pays de la région limitrophes du golfe d'Aden des facilités et avantages offerts par le nouveau projet FSNU de prospection et de formation en matière de pêches dans le golfe d'Aden, ainsi que de coordonner les activités de ce projet avec celles du Centre de traitement des données qu'il est proposé d'ouvrir au Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient.

ii) Données statistiques nécessaires à l'application de la science et de la technique

161. La Conférence s'est bornée à examiner la question des statistiques agricoles et économiques nécessaires à l'application de la science et de la technique en vue d'accroître la production et la productivité agricoles. En effet, elle avait déjà étudié lors de précédentes sessions les besoins en statistiques pour la planification de l'accroissement de la production agricole : recensements des exploitations et superficies portant des cultures différentes, statistiques de production et de consommation et application des méthodes statistiques à l'expérimentation agricole.

162. La Conférence reconnaît que les statistiques agro-économiques en général et, plus particulièrement, les statistiques sur les prix, la main-d'oeuvre, les salaires, les coûts de production, le revenu agricole, les comptes du secteur agricole, les rapports entrées-sorties et la productivité sont indispensables à l'application rationnelle de la science et de la technique en agriculture. Elles permettent de prendre des décisions dans ce domaine conformément aux principes de l'économie agricole, assurant ainsi leur utilité et le relèvement général du bien-être de la population agricole et de l'ensemble du pays. Ces données doivent être établies conformément à des normes d'exactitude acceptables.

163. La Conférence note que, du fait des nombreuses insuffisances de leurs statistiques agro-économiques, la plupart des pays de la région éprouvent des difficultés à planifier leur développement agricole et s'emploient actuellement à renforcer leurs services de statistiques pour remédier à leurs insuffisances et améliorer la qualité des données. Elle se félicite des travaux entrepris par l'intermédiaire de la Commission des statistiques agricoles pour le Proche-Orient en vue de normaliser les statistiques des prix à la production; elle recommande que ce travail de normalisation soit étendu à d'autres catégories de prix agricoles, tant dans les programmes nationaux que dans le Programme de travail de la FAO. Certains délégués ont insisté sur la nécessité d'intégrer le développement des statistiques dans le plan national de développement; d'autres ont souligné l'urgence qu'il y a à procurer des moyens adéquats de formation en matière de statistiques économiques et à mettre au point des méthodes permettant d'établir de telles données lorsque la commercialisation s'effectue dans des conditions différentes et variées et lorsque les agriculteurs hésitent à fournir des renseignements précis.

164. La Conférence se félicite des améliorations récemment introduites dans l'Annuaire FAO du commerce, qui donne maintenant, outre la quantité, la valeur monétaire des produits, et dont le champ géographique a été étendu. On a tout particulièrement appelé l'attention sur la nécessité de compléter les publications de la FAO sur le commerce international par des statistiques du commerce par provenance et par destination,

afin d'aider les pays à commercialiser différents produits agricoles et à en estimer la demande, ce qui est indispensable pour la planification de l'accroissement de la production agricole, et aussi afin de satisfaire aux demandes formulées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

165. La Conférence, soulignant à l'unanimité le besoin urgent d'entreprendre une action nationale et internationale pour améliorer encore les programmes nationaux et internationaux en matière de statistiques agro-économiques, adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 15/64

LA CONFERENCE

Invite les Etats Membres à développer et à moderniser leurs services de statistique, de manière qu'ils puissent établir les données économiques nécessaires à l'accroissement planifié de la production,

Recommande au Directeur général de fournir aux Etats Membres une assistance accrue dans le domaine des statistiques économiques,

- a) en organisant des centres régionaux de formation sur des aspects importants des statistiques agro-économiques,
- b) en intensifiant la normalisation et l'établissement à l'échelon international des statistiques du commerce, des prix, des salaires, de la main-d'œuvre et des coûts de production agricoles, ainsi que de la comptabilité et de la productivité du secteur agricole,
- c) en faisant préparer des manuels techniques sur les prix, les nombres-indices, les comptes du secteur agricole, les enquêtes sur les coûts de production agricole et la mesure de la productivité agricole.

iii) Développement des industries de traitement des produits agricoles

166. La Conférence, examinant la question du développement des industries de traitement des produits agricoles sur la base du document NERC 64/7, reconnaît qu'il faudra développer ces industries afin que les matières premières provenant de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche puissent parvenir à leurs destinations finales.

167. Ces industries, estime la Conférence, constituent l'un des moyens les plus intéressants d'accroître la production et la productivité de l'agriculture, car elles encouragent les producteurs primaires; en outre, leur développement constitue le complément essentiel des mesures visant à accroître la production. De plus, elles se classent parmi les éléments de base les plus appropriés et les plus prometteurs pour des programmes généraux et élargis d'industrialisation. Aussi faut-il s'efforcer par tous les moyens de les développer dans les régions rurales d'un pays, ou aussi près que possible des producteurs primaires. Cela pourra contribuer à résoudre les problèmes posés par les excès de l'urbanisation et à améliorer directement la situation sociale et économique de la majorité de la population. On a fait observer qu'installer des industries de traitement dans les régions rurales ne veut pas dire que ces industries doivent toujours, pour commencer, être à petite échelle; leur importance dépend en effet de nombreux facteurs : caractéristiques de la matière première, quantités disponibles, etc. Lorsqu'il est possible de bien organiser l'approvisionnement en matières premières et que les perspectives du marché sont favorables, en particulier si des débouchés d'exportation sont probables, il peut être avantageux d'établir d'emblée des usines de dimensions moyennes, voire de grandes dimensions.

168. La Conférence souligne que la planification du développement de l'industrialisation rurale, tant en ce qui concerne les ouvriers qualifiés que les matières premières, doit absolument faire l'objet d'une plus grande attention et que les gouvernements doivent établir des plans pour chacune des zones du pays. Elle recommande de faire de cette planification l'un des principaux objectifs économiques et sociaux des programmes nationaux de développement.

169. La Conférence, tout en reconnaissant la nécessité de développer considérablement les activités industrielles basées sur la production de l'agriculture, des forêts et des pêches, n'ignore pas cependant que la pénurie de crédits et de personnel qualifié, surtout de techniciens, de technologues et de directeurs, freine ce développement, et qu'il faut donc mettre l'accent sans tarder sur l'enseignement et la formation.

170. La Conférence reconnaît les possibilités uniques offertes par de petites usines pilotes pour la formation accélérée de techniciens et de spécialistes. Elle note que de telles petites usines pilotes, mises en route au Soudan et en Syrie avec l'assistance du Fonds spécial des Nations Unies, et conçues en vue de l'enseignement, de la formation et de la recherche appliquée, ont permis de former dans de bonnes conditions du personnel à divers niveaux. Des résultats analogues ont été obtenus en Libye, dans le cadre de travaux entrepris au titre d'un fonds de dépôt du gouvernement : une tannerie pilote expérimentale et une fabrique de sirop de dattes fonctionnent maintenant fort bien, après avoir formé elles-mêmes leur personnel.

171. La Conférence note que les matières premières provenant de l'agriculture, des forêts et des pêches ne se prêtent pas toutes au traitement industriel ou à la transformation. Il est donc indispensable de donner aux producteurs primaires des avis plus nombreux au sujet des matières dont l'industrie a besoin, ainsi que sur les modalités et l'époque de leur livraison, afin que l'ensemble des opérations puisse être avantageux du point de vue commercial. L'industrie a ses exigences particulières; elles ne peuvent être satisfaites que si des contacts s'instituent entre producteurs primaires et les industriels. Bien souvent, les industries tiennent, semble-t-il, à organiser des contacts de ce genre en envoyant du personnel sur le terrain; ces détachements peuvent intéresser les industriels comme les agriculteurs. Dans le cas où ces contacts ne peuvent être établis, c'est à l'Etat d'organiser des services de vulgarisation industrielle, afin d'éviter, dès le début, un cloisonnement artificiel entre les activités du secteur industriel et celles du secteur agricole. Les industries de transformation et les producteurs agricoles pourraient aussi conclure des contrats afin d'assurer la production des produits dont les premières ont besoin. Etant donné que, du point de vue économique, les usines ont intérêt à tourner régulièrement, ce système assure aux agriculteurs l'écoulement des divers produits tout au long de l'année.

172. La Conférence reconnaît que dans bien des cas les deux termes de développement agricole et de développement industriel ne sont différents qu'en apparence mais qu'il s'agit en fait de processus et activités identiques qui tendent à promouvoir le progrès social et la croissance économique du plus grand nombre possible d'individus. Dans bien des domaines, les deux activités sont essentiellement identiques et doivent donc se compléter ou se renforcer.

173. Plusieurs délégués ont discuté des moyens de promouvoir un climat industriel approprié et ont fait état des facilités offertes par leurs gouvernements : exemption d'impôts pendant la période de démarrage des entreprises, primes à l'exportation, suppression du plafond fixé pour les dividendes, à condition qu'une partie de ceux-ci fasse retour à l'industrie ou soit investie dans d'autres entreprises, etc.

174. Plusieurs délégués ont précisé qu'il sera nécessaire de demander à la FAO une assistance accrue; ils ont noté avec satisfaction qu'au sein de l'Organisation les activités concernant le développement industriel sont entièrement intégrées et que la FAO reconnaît que l'encouragement des industries agricoles nécessite une série fort complexe de programmes d'action. La Conférence note donc avec satisfaction que la FAO est entièrement en mesure d'assister et de conseiller en matière de programmes de développement industriel.

175. La Conférence note également avec satisfaction que les activités de l'Organisation dans le domaine du développement du traitement des produits alimentaires et des industries alimentaires prennent rapidement de l'extension et qu'un spécialiste de la technologie alimentaire ne va pas tarder à être nommé dans la région.

176. La Conférence, notant qu'il est nécessaire, pour aider au développement des industries de traitement des produits alimentaires, d'établir des normes et une législation en la matière, a signalé à l'attention des délégués le programme FAO/OMS sur les normes alimentaires ainsi que le Codex Alimentarius.

177. La Conférence note également que la Commission économique pour l'Afrique, la Direction des opérations d'assistance technique et la FAO organiseront au Caire, en mars 1965, une Conférence sur le développement des industries de la pâte et du papier en Afrique et au Proche-Orient.

178. La Conférence se félicite de l'adoption par la Conférence de la FAO à sa douzième session en 1963 de la résolution No 28/63 qui "invite le Directeur général à veiller particulièrement, quand il élaborera le Programme de travail et Budget pour 1966/67, à renforcer les activités pouvant aider les pays en voie de développement à réaliser, dans des conditions viables, une expansion rapide des industries fondées sur des ressources naturelles renouvelables ou destinées à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels".

179. En outre, la Conférence, considérant que la question du développement des industries agricoles revêt une telle importance pour les pays en voie de développement qu'il est nécessaire de lui accorder une plus grande attention, recommande de lui réserver une place importante dans l'ordre du jour de la treizième session de la Conférence de la FAO qui se tiendra en 1965.

180. La Conférence demande également que cette question constitue l'un des thèmes principaux de la prochaine Conférence régionale pour le Proche-Orient.

Observations relatives à certains secteurs - Elevage

181. La Conférence souligne qu'il importe de développer le commerce des animaux de boucherie et le secteur de la viande, par exemple en créant des usines-abattoirs et des usines frigorifiques, de petits abattoirs mobiles, des dépôts pour le stockage des produits alimentaires, de petites laiteries industrielles et fromageries.

182. La mort par inanition et les amples migrations d'animaux qui ont lieu dans les régions arides et semi-arides provoquent chaque année dans un certain nombre de pays de lourdes pertes de bétail. Il est donc de la plus haute importance d'installer ces entreprises industrielles sur des terres à pâturage semi-arides, ou dans leur voisinage, afin d'utiliser rationnellement les animaux pour produire des matières premières utiles telles que des aliments à base de protéines animales, atténuer la pression exercée sur la terre et accroître le revenu des producteurs nomades.

183. Examinant également la question du gaspillage des sous-produits dans le secteur de l'abattage et des industries de la viande, la Conférence souligne la nécessité d'accorder plus d'attention au traitement des sous-produits; l'aviculture a en effet

un besoin urgent de ceux-ci, car elle a de plus en plus besoin d'aliments à base de protéines animales. La Conférence souligne également la nécessité de mieux utiliser les sous-produits présentant un intérêt du point de vue biologique.

184. La Conférence reconnaît que les programmes d'amélioration des cuirs et peaux revêtent une grande importance pour presque tous les pays de la région. Des mesures visant à améliorer les techniques du dépouillement, du salage et du classement peuvent accroître considérablement la valeur de ces matières premières; la Conférence reconnaît pleinement l'utilité de l'assistance fournie par la FAO. Il est de la plus haute importance d'améliorer les cuirs et peaux destinés à l'exportation, et les tanneries ne peuvent prospérer si elles ne peuvent compter sur un approvisionnement régulier en matières premières de bonne qualité.

185. Il importe d'utiliser de plus grandes quantités de laine pour la fabrication des tapis, en particulier de ceux qui sont tissés main; cette petite industrie peut en effet contribuer à améliorer les conditions de vie dans les villages.

186. Un certain nombre de délégations ont souligné que l'Etat doit souvent encourager et patronner directement les industries utilisatrices de produits animaux; l'entreprise privée, même si elle est disposée et a intérêt à le faire, est en effet rarement en mesure de résoudre les nombreux problèmes d'ordre administratif ou institutionnel qui se posent.

Traitement des céréales et de la farine; fabrication du pain

187. Plusieurs délégués ont fait des déclarations à ce sujet. On a signalé la création au Liban d'un laboratoire qui étudiera les problèmes relatifs au pain et à sa fabrication. Les résultats de ses travaux, ainsi que ceux du laboratoire qui existe déjà en R.A.U., seront utiles à la plupart des pays de la région.

188. La Conférence note avec satisfaction que la FAO, parfaitement consciente des nombreux problèmes qui se posent en la matière, a déjà fourni son assistance à la région. Un consultant de la FAO parcourt actuellement plusieurs pays du Proche-Orient afin de déterminer les besoins et les possibilités d'entreprendre un programme régional sur l'amélioration du pain, dans le cadre duquel les installations actuelles seraient renforcées et pourraient être organisées des centres de perfectionnement. La fabrication du pain pose les mêmes problèmes dans tous les pays de la région, où le pain du type arabe constitue l'aliment de base. Pour éviter les pertes appréciables de céréales, de farine et de pain provoquées actuellement par les méthodes peu rationnelles de manutention et de stockage des céréales et par les procédés inadéquats de fabrication et de commercialisation du pain, il est indispensable d'améliorer les opérations de meunerie et de boulangerie.

189. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 16/64

LA CONFERENCE

Considérant que le pain est l'aliment principal de la région et que sa consommation s'accroît,

Notant que l'utilisation de céréales et de farines importées et le caractère de moins en moins familial et de plus en plus commercial de la fabrication du pain posent certains problèmes en ce qui concerne la qualité du pain,

Consciente du fait que l'enrichissement de la farine et du pain en éléments nutritifs permet d'assurer aux populations, sans difficulté et à peu de frais, les principes nutritifs dont elles ont besoin,

Recommande :

- a) que le Directeur général s'emploie, en faisant effectuer des études dans les pays, en organisant des centres de formation, des boulangeries de démonstration, etc., à aider les pays de la région à faire en sorte que les céréales panifiables et la farine contribuent au maximum à l'équilibre nutritionnel des populations;
- b) que soient communiqués aux Etats Membres de la région les résultats des études sur le traitement des céréales et de la farine et sur la fabrication du pain qui sont en cours d'exécution.

Forêts et produits forestiers

190. La Conférence note que, malgré les efforts déployés en matière de conservation des forêts et de reboisement, le Proche-Orient continue d'être déficitaire en bois. La consommation par habitant de bois industriel, et tout particulièrement de produits transformés, contre-plaqués, papiers et cartons par exemple, augmente de manière appréciable; mais comme cette augmentation de la consommation dépasse de loin celle de la production locale, les importations de produits forestiers augmentent. Il importe donc au plus haut point d'élaborer soigneusement des programmes de plantation soutenus, surtout d'essences sélectionnées à croissance rapide, afin d'assurer un approvisionnement suffisant en matières premières.

191. Les sciages, placages, panneaux à base de bois et cartons, dont la région a le plus grand besoin comme matériel d'emballage, sont à l'heure actuelle presque toujours importés. L'évaluation des possibilités de production locale de ces matières premières se justifie donc pleinement.

192. La Conférence note avec satisfaction que la FAO est tout à fait en mesure d'aider à la réalisation de projets d'investissement dans les industries forestières.

Pêches et produits des pêches

193. Les conditions climatiques, la médiocrité des moyens de communication et de transport et l'absence d'installations de conserverie et de transformation ont retardé le développement du secteur des pêches. Mais depuis quelque temps, la modernisation des moyens de communication et la mise en place d'installations frigorifiques encouragent à développer le traitement et le commerce du poisson, en particulier au Pakistan.

194. La Conférence souligne la nécessité de continuer à créer toutes sortes d'établissements pour la conservation du poisson et la fabrication industrielle de produits des pêches.

Fruits et légumes

195. La Conférence reconnaît qu'il faudra développer la transformation des fruits et légumes dans la plupart des pays de la région. C'est dans ce domaine qu'il importe d'instituer une coopération étroite entre l'agriculture et le secteur industriel; pour se prêter au traitement industriel, les matières premières doivent, en effet, répondre à des exigences très strictes si l'on veut obtenir des produits transformés commercialisables et en particulier exportables. Il faudrait aussi envisager davantage la fabrication de mélanges de jus. La mise sur pied de grandes industries de transformation exige au tout premier chef que les sélectionneurs, horticulteurs et autres spécialistes de l'agriculture soient parfaitement tenus au courant par des services d'information.

196. La Conférence note que certain pays commencent à prendre des mesures en vue d'utiliser les excédents de dattes, en particulier des variétés bon marché, pour l'alimentation du bétail. La fabrication de sirop de dattes ouvre peut-être elle aussi des perspectives intéressantes pour l'utilisation plus complète de cet important produit.

197. La Conférence note avec satisfaction que la FAO se rend compte des pertes survenant au cours de la manutention et du stockage de nombreux produits alimentaires et agricoles. Elle note également que l'Organisation étudie constamment les moyens de réduire ces pertes et de tirer un meilleur parti des sous-produits. Elle reconnaît que des usines de traitement bien conçues permettraient de réduire considérablement ces pertes et qu'il existe de nombreuses possibilités de mieux utiliser les sous-produits, et, partant, de réduire le gaspillage.

198. La Conférence souligne également qu'il faudrait examiner avec plus d'attention la possibilité de recourir au séchage, qu'il s'agisse de techniques améliorées utilisant l'énergie solaire ou de techniques industrielles. Elle note avec satisfaction que le projet du Fonds spécial relatif au traitement des produits alimentaires, entrepris en Syrie, a permis d'intensifier les études sur l'application de l'énergie solaire au séchage des fruits et légumes; ces études peuvent revêtir une grande importance pour l'ensemble de la région.

199. Il faudrait aussi, en ce qui concerne les mélanges de légumes séchés, accorder plus d'attention au secteur de l'emballage car il y a, semble-t-il, des possibilités de trouver des débouchés à l'extérieur.

200. La Conférence note également avec satisfaction que l'on accorde la plus grande attention aux pratiques de la congélation et à la création de chaînes du froid.

201. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 17/64

LA CONFERENCE

Recommande aux pays membres de créer des institutions et organismes nécessaires pour entreprendre et pour faciliter le développement des principales industries agricoles et alimentaires;

Recommande au Directeur général de la FAO et au Directeur du Fonds spécial des Nations Unies de fournir à ces institutions nationales toute l'aide nécessaire pour qu'elles puissent accomplir leur tâche en matière d'installation des différentes industries nécessaires au développement économique et social de leurs pays respectifs.

f) Mesures destinées à assurer une participation plus active de la population, et notamment des agriculteurs, au Programme de développement agricole

202. La Conférence a entendu un exposé introductif qui a donné lieu à des débats d'où il ressort que les gouvernements de la région ont pleinement conscience de l'importance des mesures destinées à assurer une participation plus active de la population, et notamment des agriculteurs, au Programme de développement agricole. Du fait de la variété des conditions propres aux pays représentés, différentes méthodes sont appliquées pour obtenir la participation des agriculteurs. Tous les délégués ont cependant reconnu que le Programme de développement agricole doit être réalisé conjointement par le gouvernement et la population rurale.

203. De l'avis de la Conférence, il importe que la population participe à tous les stades du développement, en particulier pendant la période de planification, afin que les agriculteurs soient au courant des objectifs et des méthodes d'exécution avant que les opérations de mise en oeuvre ne commencent réellement. Les agriculteurs doivent donc collaborer étroitement et constamment à l'exécution des plans et à l'évaluation des résultats. Plusieurs délégués ont souligné qu'il importe de faire participer la

population non seulement à la planification de l'agriculture proprement dite, mais encore à la mise en place de l'infrastructure indispensable à un secteur agricole dynamique - construction de routes, de puits, d'aqueducs, de barrages, d'écoles, de salles de réunion, de bibliothèques, etc. - comme cela se fait dans plusieurs pays de la région. La Conférence a entendu avec intérêt les déclarations des délégués sur les diverses dispositions institutionnelles prises dans leurs pays respectifs pour faire participer activement la population au processus du développement : conseils de village, "républiques", coopératives, chambres et conseils d'agriculture, dont le principal objectif est de promouvoir l'autogestion locale ou de la renforcer. La Conférence note le rôle que peuvent jouer les coopératives pour préparer les individus à assumer des fonctions de responsabilité en tant que dirigeants de collectivités.

204. En considérant les problèmes que l'on éprouve pour encourager les agriculteurs à participer plus efficacement au développement agricole, la Conférence a examiné les divers stimulants auxquels ils pourraient réagir. On a souligné notamment l'attachement de l'agriculteur à sa terre, dont l'importance se reflète dans de nombreux programmes de réforme agraire dans la région. Les encouragements économiques sont eux aussi très efficaces pour inciter les agriculteurs à travailler davantage et plus rationnellement. D'autres encouragements de caractère social ont été examinés; là encore, on a estimé que les facteurs du milieu physique et culturel sont très importants. Dans certains milieux culturels, l'attachement de l'agriculteur au groupe, ainsi que diverses pressions sociales, constituent parfois des obstacles aux innovations sur le plan individuel. Lorsque tel est le cas, la méthode collective, par l'intermédiaire de coopératives et d'autres organisations, peut se révéler utile. Considérant le rôle des facteurs sociaux et culturels dans l'évolution, la Conférence demande instamment aux gouvernements de tenir compte de cet aspect de la planification et de l'exécution des programmes et des projets de développement, et prie le Directeur général de fournir aux Etats Membres des avis et des directives en la matière.

205. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 18/64

LA CONFERENCE

Reconnaissant que la participation active et éclairée des agriculteurs et du public aux programmes de développement économique et social est un facteur essentiel de succès, et

Considérant l'intérêt que peuvent présenter des études et enquêtes pratiques de sociologie rurale, qui apportent des aperçus et des directives utiles pour la préparation et l'exécution de ces programmes,

Recommande aux Etats Membres d'utiliser comme il convient cette discipline pour la préparation et l'exécution de projets et programmes nécessitant la participation du public, et prie en outre le Directeur général d'accorder aux Etats Membres une assistance pratique et théorique en la manière.

206. La Conférence a étudié de manière assez approfondie la question des moyens de communication avec les agriculteurs et celle des motivations. La radiodiffusion peut à cet égard jouer un rôle de premier plan, et des séminaires nationaux sur la radiodiffusion, sur le modèle de celui qui a eu lieu au Caire en 1963, pourraient être organisés dans toute la région et la FAO pourrait aider et guider les pays intéressés. Les délégués ont étudié avec intérêt le rôle des services de vulgarisation. Ils ont souligné la valeur des démonstrations sur le terrain et des projets pilotes. Ils ont également mentionné l'intérêt de programmes de vulgarisation réalisés avec l'aide d'équipes mobiles, composées de spécialistes de divers domaines, à l'instar de ce qui se fait en Syrie. L'analphabétisme constituant l'un des obstacles majeurs qui, dans un certain nombre de pays de la région, freinent l'action directe auprès des cultivateurs,

il semblerait qu'à un certain moment, et dans les cas où le nombre des analphabètes est élevé, l'instruction primaire doit peut-être, en ce qui concerne l'allocation des crédits et autres ressources dont on dispose en quantité limitée, prendre le pas sur l'enseignement supérieur. Après avoir débattu de l'utilisation du cinéma, la Conférence compte que la FAO donnera aux Etats Membres des avis sur la production de films destinés à être projetés dans les zones rurales de la région.

207. La Conférence prend note avec satisfaction des évaluations sur l'efficacité des méthodes et techniques de vulgarisation agricole auxquelles procèdent actuellement le Centre d'éducation de base pour les Etats arabes et la R.A.U. respectivement à l'échelon régional et à l'échelon national.

208. La Conférence insiste tout particulièrement sur la nécessité de fournir aux agriculteurs les divers moyens et services indispensables pour réaliser des modifications, notamment biens de production, possibilités de crédit et services de commercialisation. A cet égard, plusieurs délégués se sont déclarés en faveur de la méthode dite du crédit contrôlé, qui prévoit la coordination de l'octroi du crédit et de la commercialisation; ils sont aussi d'avis de coordonner les activités et programmes des diverses institutions au service des agriculteurs, en particulier organismes de crédit, services de vulgarisation, d'économie familiale, activités en faveur des jeunes et coopératives.

209. Etant donné l'importance que revêtent les services de vulgarisation agricole pour la réussite des programmes de développement, et considérant que la FAO n'a organisé aucune réunion technique sur cette question depuis 1958 (Téhéran), la Conférence recommande que le Directeur général convoque dès que possible une réunion technique sur la vulgarisation. Elle désire également réitérer la recommandation No 19 qu'elle avait adoptée à sa sixième session, et par laquelle elle invitait le Directeur général à organiser un Centre régional de perfectionnement sur la vulgarisation agricole destiné à former des cadres pour les pays de la région.

210. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 19/64

LA CONFERENCE

Reconnaissant le rôle que jouent les services de vulgarisation dans le développement de l'agriculture dans la région;

Considérant que six ans se sont maintenant écoulés depuis la dernière Réunion technique de la FAO sur la vulgarisation qui se soit tenue dans la région (Téhéran, 1958);

Recommande au Directeur général de convoquer aussi rapidement que possible dans la région une autre réunion technique sur la vulgarisation agricole.

g) Problèmes et perspectives des échanges commerciaux dans la région

211. La Conférence était saisie d'une analyse des principales tendances des échanges agricoles au Proche-Orient et des perspectives concernant la fin de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Bien que le Proche-Orient considéré dans son ensemble soit moins que d'autres régions tributaire de l'agriculture pour obtenir des devises, de nombreux pays très peuplés dépendent fortement d'un petit nombre de produits agricoles d'exportation, en particulier de matières premières d'origine agricole. Les exportations agricoles de la région n'ont enregistré qu'une faible expansion réelle en valeur monétaire au cours des dix dernières années et, si de nets progrès sont réalisés depuis deux ans, cette reprise est encore insuffisante pour répondre à la demande

d'importation qui ne cesse de croître. Selon les projections de la FAO pour 1970, les perspectives commerciales à long terme des principaux produits d'exportation de la région demeureront incertaines à moins que n'interviennent dans les politiques nationales des modifications notables qui influenceront sur le commerce international.

212. La Conférence estime que l'amélioration à long terme des niveaux de vie appelle non seulement une action nationale visant à améliorer la productivité agricole et à diversifier la production, mais encore une action internationale destinée à stimuler l'expansion des recettes d'exportation à un rythme suffisant pour assurer les ressources financières nécessaires aux programmes de développement économique. Elle reconnaît donc l'importance capitale de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Genève au début de 1964, à laquelle la FAO a pris une part active dès sa préparation, et a fourni une partie importante de sa documentation.

213. Des félicitations ont été adressées à M. Abdul Moneim El Banna, Sous-Secrétaire au Ministère de l'économie de la R.A.U., qui, à la demande du Directeur général, a présenté une étude complète sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Peut-être les recommandations formulées par celle-ci, et notamment les propositions tendant à l'établissement d'une conférence périodique des Nations Unies sur le commerce et le développement, ainsi que d'un conseil permanent du commerce et du développement, constitueront-elles l'embryon d'un code de principes universellement accepté sur les relations internationales en la matière. Outre les mesures visant à la suppression ou à l'atténuation des barrières qui sont autant d'obstacles aux échanges, la Conférence des Nations Unies a fortement insisté sur les accords internationaux en matière de produits, car ils permettent aux pays en voie de développement de mieux prévoir leurs rentrées en devises et contribuent à accroître la stabilité de ces rentrées. Elle a également recommandé que les accords sur les produits prévoient désormais un renforcement de la coordination des politiques nationales de production et de consommation. Elle a en outre envisagé l'établissement, en faveur des pays exportateurs du tiers monde, de fonds pour financer la mise en oeuvre de programmes approuvés de diversification des cultures. Elle a proposé aussi des mesures spéciales visant à atténuer les effets défavorables de la concurrence exercée par les produits synthétiques sur les échanges agricoles des pays en voie de développement, ce qui intéresse tout particulièrement le Proche-Orient.

214. La Conférence, convaincue du rôle important que doit jouer la FAO pour aider les pays en voie de développement à atteindre les objectifs fondamentaux définis par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, accueille avec satisfaction la décision du Directeur général de prendre comme l'un des principaux thèmes du Programme de travail de la FAO pour 1966/67 la question des moyens permettant de régulariser les échanges pour faciliter le développement. A cet égard, elle se félicite de l'initiative que vient de prendre le Directeur général de renforcer les relations de travail avec le nouvel organisme commercial qui sera établi.

215. Les délégués à la Conférence régionale ont réaffirmé qu'il était nécessaire d'agir de façon plus concertée pour résoudre les problèmes du commerce international et accroître les recettes d'exportation. L'accent a été mis sur les inégalités qui se manifestent entre pays producteurs primaires et pays exportateurs industrialisés, et que vient d'aggraver l'augmentation récente des prix à l'importation des biens de production comme les engrais et les insecticides. Plusieurs délégués ont cité des exemples des répercussions fâcheuses exercées sur les échanges et sur la stabilité des marchés par le manque de coordination des politiques nationales de production. Ces problèmes pourraient, semble-t-il, être évités en grande partie par des accords bilatéraux ou des consultations internationales ou régionales. En principe, il semble qu'il conviendrait de spécialiser davantage la production dans la région, dans les zones où les coûts sont les moins élevés, et qu'il faille procéder à des études approfondies afin de déterminer jusqu'à quel point il est possible d'économiser les ressources et d'utiliser plus efficacement le peu de capitaux dont on dispose.

216. Certains délégués ont souligné qu'il serait peut-être possible, en abattant les barrières commerciales ou en libéralisant l'accès aux marchés, d'accroître le volume des échanges, mais que cela n'entraînerait peut-être pas une augmentation des recettes d'exportation, à moins d'élargir l'organisation des marchés internationaux. Diverses mesures tendant à soutenir les cours mondiaux à des niveaux rémunérateurs ont été proposées, en particulier par le Gouvernement français, à la Conférence de la FAO ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur le commerce. Ces propositions méritent d'être étudiées à fond par les organes appropriés.

217. Des délégués ont également parlé de l'importance de l'action nationale visant à rendre plus efficace le commerce des produits, ainsi que des problèmes de la commercialisation en vue de l'exportation, lorsque la production intérieure dépasse les besoins locaux. Des difficultés particulières se posent en ce qui concerne le classement par qualité, les normes ainsi que les transports. A cet égard, la Conférence note avec satisfaction que le Directeur général se propose d'élargir l'assistance directe de la FAO aux pays exportateurs du tiers monde pour ce qui concerne la promotion des exportations, les études de marché, le classement par qualité et la normalisation ainsi que d'autres moyens de rendre plus concurrentielle la situation des produits d'exportation.

218. L'Organisation envisage aussi d'étendre les recherches et les études qu'elle effectue sur certains problèmes de politique en matière de produits, notamment grâce aux nombreux groupes d'étude intergouvernementaux organisés dans le cadre de son Comité des produits. Elle va réviser et étendre jusqu'à 1975 et au-delà ses projections de la production, de la consommation et du commerce; on disposera ainsi de directives en vue de la planification nationale et d'études des marchés, ainsi que d'une base pour l'étude des produits dans le plan indicatif mondial du développement agricole.

219. Le Directeur général se propose d'intensifier les travaux de l'Organisation sur les problèmes d'échanges de produits agricoles qui ont leur origine dans la concurrence des produits synthétiques, ainsi que les activités qui visent à accroître le commerce des produits transformés en provenance des pays en voie de développement. Ces questions intéressent tout particulièrement le Proche-Orient, puisque la région exporte de grandes quantités de matières premières d'origine agricole.

220. La Conférence a appris que le Directeur des études spéciales de la FAO, qui a pris une part très active aux travaux de la Conférence sur le commerce et à sa préparation, doit entreprendre l'analyse d'ensemble des ententes et accords internationaux sur les produits, ainsi que des principes dont ils s'inspirent; cette analyse sera accompagnée d'une série d'études de cas d'espèces. Ce travail aidera grandement les gouvernements lorsqu'ils examineront les ententes futures en matière de produits dans le cadre des prolongements de la Conférence des Nations Unies sur le commerce.

221. La Conférence adopte la recommandation suivante :

RECOMMANDATION No 20/64

LA CONFERENCE

Reconnaissant la grande importance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Demande instamment à tous les pays de la région de mettre en oeuvre les recommandations de celle-ci,

Appuie d'une manière générale le programme d'activités proposé par le Directeur général en matière de commerce et de développement,

Recommande que la FAO intensifie ses efforts sur le plan régional et mondial, afin de mieux coordonner les plans agricoles et d'accroître les échanges entre les pays de la région,

Prie le Directeur général :

- a) de mettre les moyens de l'Organisation à la disposition des gouvernements pour qu'ils élaborent des mesures visant à rendre plus efficace le commerce d'exportation de leurs pays,
- b) de renforcer, en collaboration avec le nouvel organisme de l'ONU et en fonction des relations de travail qui s'institueront entre les deux organismes, le programme de recherches et d'études entrepris par la FAO dans les domaines de l'agriculture et du commerce des produits, dans leurs rapports avec le développement économique.

C. CONCLUSIONS

h) Orientation des activités de la FAO dans la région

222. Le Sous-Directeur chargé des affaires proche-orientales a résumé les délibérations de la Conférence en s'attachant tout particulièrement aux points qui aideront le Directeur général à établir son programme de travail pour la prochaine période biennale. Après cet exposé, diverses questions ont été évoquées :

- a) Selon certaines délégations, le déroulement de la Conférence serait plus efficace si, au lieu de suivre la pratique actuelle qui consiste à nommer vice-présidents tous les chefs de délégation, deux vice-présidents seulement étaient élus. La Conférence n'approuve cependant pas cette suggestion à l'unanimité; elle demande au Secrétariat de poursuivre l'examen de la question.
- b) Le Secrétariat devrait également examiner la possibilité de ramener à 8 à 10 jours la durée des prochaines conférences régionales.
- c) L'ordre du jour des prochaines conférences régionales pour le Proche-Orient devrait comporter l'examen des activités des commissions régionales pour le Proche-Orient. Selon certaines délégations, l'ordre du jour pourrait, au lieu d'avoir un caractère général comme cela a été le cas cette fois-ci, être établi d'une manière thématique.
- d) La Conférence demande instamment que le Directeur général réserve des crédits suffisants pour les déplacements des fonctionnaires détachés dans la région, de manière à mettre ceux-ci en mesure de rendre le maximum d'assistance aux Etats Membres.
- e) Certaines délégations seraient d'avis que le Directeur général examine la possibilité de décentraliser encore les activités de l'Organisation.

i) Adoption du rapport

223. La Conférence a ensuite examiné le projet de rapport, qu'elle adopte à l'unanimité avec certains amendements de fond; elle prie le Secrétariat d'apporter au texte définitif les améliorations de forme nécessaires en vue de sa publication et de sa distribution.

LISTE DES PARTICIPANTS

Délégations des Etats Membres

AFGHANISTAN

M. Amanullah Hasrat

First Secretary, Afghan Embassy
59, Al Arouba Street, Heliopolis
Le Caire, R.A.U.

FRANCE

M. Jean de Vaissière

Inspecteur général de l'agriculture
16, Avenue de la Bourdonnais
Paris VII

IRAN

M. G. Abbas Davatchi

Chairman, FAO National Committee
Ministry of Agriculture, Téhéran,
Deputy Minister

M. Nasser Golesorkhi

Ministry of Agriculture, Téhéran

M. Amir Hossein Amir Parviz

Managing Director, Rural Co-operatives of
Iran, Ministry of Agriculture, Téhéran

IRAK

M. Dhia Ahmed

Under-Secretary,
Ministry of Agriculture, Bagdad
Director, Division of Soils and
Agricultural Chemistry, Abu Ghraib
Director-General

M. Louay T. Kadry

The Dairy Administration, Bagdad
Director, Foreign Relations Division

M. Khalid T. Ali

Ministry of Agrarian Reform, Bagdad
Physician at the National Nutrition Institute
Bagdad Eiwathiah

M. Mohammad Said Al-Jashami

Ministry of Agriculture, Bagdad

M. Nazar M. Al-Milli

M. Mahmoud Ibrahim Al-Hamed

JORDANIE

M. Khald Haj Hassan

Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture, Amman
Director of Forests

M. Jawad Daoudi

Ministry of Agriculture, Amman

M. Yahya Salah

Director, Research Department

M. Sami Sunna

Ministry of Agriculture, P.O. Box 226, Amman
Head, Agricultural Planning Section
Development Board, Amman

KOWEIT

M. Ali Ahmad Ghanem Al-Jaber

Ministry of Public Works, Agricultural
Section, Etat de Koweit

M. Ahmad Al-Nouri

Ministry of Finance, Etat de Koweit

LIBAN

M. Fouad Najjar

M. Amin Abdel-Malek

M. Sultan Haidar

M. Antoine Mouawad

Ministre de l'agriculture

Ministère de l'agriculture, Beyrouth

Directeur de la Division des relations avec
l'étranger, Ministère de l'agriculture,
Beyrouth

Ministère de l'agriculture, Beyrouth

Ministère de l'agriculture, Beyrouth

LIBYE

M. Suey Salem Adhem

Ambassade de Libye, Le Caire, R.A.U.

PAKISTAN

M. Mohammed Khurshid

M. Ahmed Barkat

Secretary to the Government of Pakistan

Agricultural Attaché

Ambassade du Pakistan, Rome

ARABIE SAOUDITE

M. Ibrahim Abou Boutain

M. Hamid Kamil Khoja

Director-General

Ministry of Agriculture, Riyadh

Director of Extension Service, Riyadh

SOMALIE

M. Ali Hussein Gurra S.

M. Yusuf Haji Adan

M. Hassan Adan Wadadid

Ambassadeur de Somalie, Le Caire, R.A.U.

Conseiller culturel

Ambassade de Somalie, Le Caire, R.A.U.

Conseiller, Ambassade de Somalie, Le Caire

SOUDAN

M. Kamil Mansour

M. Khalid El Kheir Omer

M. Hussein Hassan Abbo

M. Abd El Azim Mohed Hussein

Assistant Director of Agriculture

Department of Agriculture, Khartoum

Deputy Director, Forests Department

Ministry of Agriculture,

P.O.Box 658, Khartoum

Assistant Director Animal Production

Ministry of Animal Resources

P.O.Box 293, Khartoum

Deputy Assistant Director Projects

Projects Section

Department of Agriculture, Khartoum

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

M. Taher Khalifé

M. Ghanem Haddad

M. Ahmed El-Zoobi

M. Nouri Dalati

M. Bashir Housni

Secrétaire général du Ministère de
l'agriculture, Damas

Doyen de la Faculté d'agriculture

Collège d'agriculture, Université de Damas

Directeur général adjoint

Ministère de la réforme agraire, Damas

Directeur du Bureau technique, Planification
et relations avec l'étranger,

Ministère de l'agriculture, Damas

Directeur de l'horticulture

Ministère de l'agriculture, Damas

REPUBLIQUE ARABE UNIE

<u>M. S.A. El Kishen</u>	Ministre de l'agriculture
M. H. Abdallah	Ministère de l'agriculture, Le Caire
M. Helmy Zaky Abdel Hay	Director, Foreign Relations Department
M. Ismail Abdou	Ministry of Agriculture, Le Caire
	Director-General, Veterinary Department
	Ministry of Agriculture, Le Caire
	Director-General, Nutrition Institute
	Ministry of Health, 16 Kasr El-Ainy Street
	Kasr El-Ainy Post Office, Le Caire
M. Abbas Ibrahim Amer	Sub-Director, Agricultural Statistics
	Division, Central Administration for
	Statistics, Central Organization for Public
	Mobilization and Statistics, Le Caire
M. S.Abu El Ezz	President, General Organization for
	Agricultural Credit, Le Caire
M. Mohamed Ibrahim Badr	Controller of Agricultural Statistics
	Ministry of Agriculture, Dokki, Le Caire
M. A. Badr El Din	Dean, College of Agriculture
	Université du Caire
M. Abdel-Mawla Mohammed Basheer	Director, Production Economics Section
	Ministry of Agriculture, Le Caire
M. Abdul Moneim El-Banna	Under-Secretary
	Ministry of Economy, Le Caire
M. Mostofa El Far	Under-Secretary of State
	Ministry of Agriculture, Le Caire
M. Fathi Moustafa El Ghazzawi	Ministry of Scientific Research
	325, Avenue Horreya, Sidi Gaber, Alexandrie
M. Abbas Ahmed El-Itriby	Director-General, Animal Production
	Department, Ministry of Agriculture, Le Caire
M. A.A. El Kohly	Oceanographic and Fisheries Institute
	Ghardaqa, Red Sea
M. Gaafar El-Mallah	Dean, College of Agriculture,
	Alexandria University, Alexandrie
M. Lewis El Mahmoudi	Director, Fruit Research Division
	Department of Horticulture, Orman, Giza
M. Mohamed Said El-Rafey	Managing Director, Misr Milk and Food Co.
	Sawah Street, Kobah, Le Caire
M. H.A. El-Tobgy	Under-Secretary of State
	Ministry of Agriculture, Giza
M. Monir Elzelaki	Professor of Agriculture Economics
	College of Agriculture, University of
	Alexandria, Chatby, Ramleh, Alexandrie
M. Aly Fadel	Director-General, Ministry of Foreign
	Cultural Relations, 151 Mohamed Farid Street
	Le Caire
M. Abdel Aziz Fathy	Director-General, Plant Protection
	Department, Ministry of Agriculture, Le Caire
M. A. Abdel Gawwad	Acting Dean, College of Agriculture,
	Ein Shams University, Shoubra, Le Caire
M. H.A.F. Gohar	Director-General, Institute of Oceanography
	and Fisheries, Ministry of Scientific
	Research, Le Caire
M. El Sayed M. Hassan	Director, Oceanographic Institution,
	Suez Branch, Ataga, Suez
M. A.A. Hussein	Under-Secretary of State, Ministry of
	Agriculture, Le Caire

REPUBLIQUE ARABE UNIE (suite)

M. Mohamed Mahmoud Ibrahim	Director-General of the Entomology Sub-Department, Plant Protection Department, Ministry of Agriculture, Le Caire
M. H. Kashmiri	Deputy Director-General, General Organization for Agrarian Reform, Le Caire
M. A.H. Kerdany	Dean, Faculty of Agriculture Assuit University
M. M. Hadi Maghrabi	Under-Secretary of State Ministry of Supply, Le Caire
M. A. Mandour	Director-General, General Organization for Agricultural Co-operatives, Le Caire
M. Soliman M. Mansour	Under-Secretary Ministry of Planning, Le Caire
M. A.A. Moursi	Under-Secretary of State Ministry of Agriculture, Le Caire
M. Abdel Hamid Ibrahim Moustafa	Director-General, Soil Department Ministry of Agriculture, Le Caire
M. Adly M. Moustafa	Expert in Agricultural Planning Ministry of Planning, 5 Zaki Street, Le Caire
M. Mohamed Amgad Nafie	Director-General, Agricultural Education Ministry of Education, Mogammah Building, Le Caire
M. Selim Nazif	Director-General Department of Agriculture, Giza
M. Fouad Ragheb	Director, Agricultural Information Service, Extension Division, Ministry of Agriculture, Le Caire
M. A. Rassem	Director, International Organizations and Conferences Division, Foreign Relations Department, Ministry of Agriculture, Le Caire
M. Ahmed Rifaat	Director, Hydrobiological Institute, Alexandrie
M. A. Saleh	Sub-Rector, Ein Shams University, Le Caire
M. Zaki Shabana	Dean, College of Agriculture, Al Azhar University, Garden City, Le Caire
M. Gooda El Sayed Shukran	Assistant Director-General, General Organization for Aquatic Resources, Heliopolis, Le Caire
Col. Mohamed Wafik	WFP Project Manager, General Desert Development Authority, 5 Girgawi Street, Orman, Le Caire
M. Ameen Zaher	Under-Secretary of State, Ministry of Agriculture, Le Caire

ROYAUME-UNI

<u>M. J.C. Eyre</u>	Agricultural Adviser, Middle East Development Division, British Embassy, Beyrouth, Liban
M. D.F. Davidson	Forestry and Soil Conservation Adviser British Middle East Development Division, British Embassy, Beyrouth, Liban
M. Hassan Yasin Mirabuz	Marketing Officer, Co-operative and Marketing Department, Khormaksar, Aden, Federation of South Arabia

ROYAUME-UNI (suite)

M. Anwar M. Khaled

Assistant Agricultural Adviser,
Ministry of Agriculture,
Aden, Federation of South Arabia
Under-Secretary, Ministry of Agriculture,
Aden, Federation of South Arabia

M. Abdulla Ahmed Fadhli

YEMEN

M. Mahmoud Moustafa

Ministry of Agriculture,
Sanaa, Yemen
Ambassade du Yemen, Le Caire

M. Sinan Abo Lahoom

Observateurs des Etats-Membres

ETATS-UNIS

M. A.H. Maunder

Assistant-Director, Extension Research and
Training Division, U.S. Department of
Agriculture, Washington, D.C., U.S.A.
United States Agricultural Attaché
U.S. Department of Agriculture,
American Embassy, Le Caire
USAID Mission, American Embassy, Le Caire

M. James A. Hutchins Jr.

M. Herman E. Hendricks

REPRESENTANTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

NATIONS UNIES

M. Paul Berthoud

Directeur du Bureau économique et social
de l'ONU, P.O.Box 4656, Beyrouth, Liban
Chef de la Section Economie, UNESOB,
P.O.Box 4656, Beyrouth, Liban

M. Basim Hannush

FISE

M. Werner G. Middlemann

Directeur régional FISE, UNESCO Building,
Beyrouth, Liban
Représentant du FISE, 7 Sharia Lazoghli,
Garden City, Le Caire

M. Gurdial S. Dillon

BUREAU DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE et FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES

M. Willem Johan Vanderoord

Représentant résident du BAT et Directeur
des Programmes du Fonds spécial en R.A.U.
P.O.Box 928, Le Caire

UNRWA

M. Alex E. Squadrilli

Représentant de la R.A.U. près de l'UNRWA,
2, Dar El Shifa Street, P.O.Box 277,
Garden City, Le Caire

OIT

M. Hussein Asfahany

Directeur du Bureau de l'OIT
1, Talat Harb Street (Apt. 8), Le Caire

OMS

M. John Robert Keith Robson

Conseiller régional (Nutrition), OMS,
Région Moyen-Orient, P.O.Box 1517,
Alexandrie

UNESCO

M. Jan Smid

Directeur du Bureau de la coopération
scientifique au Moyen-Orient et Chef de
mission en R.A.U., 8 Sharia el Salamlik,
Garden City, Le Caire

M. M.S. Kadri

Directeur de l'ASFEC, Sirs Ellayan, R.A.U.

OBSERVATEURS DES AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

LIQUE DES ETATS ARABES

M. Aref Zaher

Assistant Secretary-General,
League of Arab States, Le Caire

M. Mohamed Ali Namazi

Supervisor, Economic Section,
League of Arab States, Le Caire

M. F. Koussa

Acting Director of the Economics Department
League of Arab States, Le Caire

M. Mohamed Hussein

Agricultural Expert, Department of Economics
League of Arab States, Le Caire

M. Mahmoud Roushdy

Expert, Economics Department,
League of Arab States, Le Caire

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. B.R. Sen

Directeur général, FAO, Rome

M. E. Glesinger

Sous-Directeur général, Relations publiques
et questions juridiques, FAO, Rome

M. K. Kesteven

Directeur de la Division de la production
et de la santé animales, FAO, Rome

M. A. Aten

Technicien (Industrialisation), Bureau du
Sous-Directeur général, Département technique,
FAO, Rome

M. A.R. Ayazi

Chef, Section du Proche-Orient, Division de
l'analyse économique, FAO, Rome

M. A. Braid

Division des institutions et services ruraux,
FAO, Rome

M. P. Diebold

Chef, Sous-Division des analyses régionales,
Division de l'analyse économique, FAO, Rome

M. Z.I. Kertesz

Chef, Sous-Division de la science et de la
technologie alimentaires, Division de la
nutrition, FAO, Rome

M. Salem Hanna Khamis

Chef, Sous-Division du commerce et des prix,
FAO, Rome

M. A.G. Leeks

Chef, Section du riz, Division des produits,
Département des questions économiques et
sociales, FAO, Rome

FAO (suite)

M. Russel O. Olson

M. G.J. Piquer

M. D. Tweddle

Chef, Sous-Division de l'utilisation des terres et de la gestion des exploitations
FAO, Rome

Division de la production végétale et de la protection des plantes, FAO, Rome
Coordonnateur adjoint, Campagne contre la faim, FAO, Rome

BUREAU REGIONAL DU CAIRE

M. A.R. Sidky

M. M. Arif

M. D.J. Burdon

Mlle M. Doss

M. S.T. Farouky

M. D.E. Faulkner

M. Abdul Hafiz

M. K. Hamad

M. J.H. Hammad

M. T.J. Job

M. K.B. Lal

M. H.J. Louwes

M. G. Mulgrue

M. R.N. Poduval

M. El Mahdy Said

Mme O. Hani Spurr

Sous-Directeur général, Chargé des affaires proche-orientales

Conseiller régional (Enseignement agricole)

Irrigation et conservation des eaux

Conseiller régional (Nutrition et économie familiale)

Conseiller régional (Agriculture)

Fonctionnaire régional (Production et santé animales)

Spécialiste du blé et de l'orge

Fonctionnaire régional (Forêts)

Représentant régional adjoint

Conseiller régional (Pêches)

Spécialiste de la protection des plantes

Spécialiste régional (Commercialisation)

Conseiller régional (Information)

Economiste régional (Planification agricole)

Statisticien régional

Chargé d'information

CONSULTANTS FAO

M. W.R. Nelson

M. F.J. Brucher

M. Abdul Moneim El-Banna

Ingénieur consultant, Rome

Représentant, Fondation Ford, Damas, Syrie

Sous-Secrétaire, Ministère de l'économie,
Le Caire

Bureau de la Conférence

PRESIDENT

M. S.A. El Khisten

R.A.U.

VICE-PRESIDENTS

M. Amanullah Hasrat

M. Ibrahim Abou Boutain

M. Jean de Vaissière

M. Dhia Ahmed

M. G. Abbas Davatchi

M. Khald Haj Hassan

M. Ali Ahmad Ghanem Al-Jaber

M. Fouad Najjar

M. Suey Salem Adhem

M. Mohammed Khurshid

M. Taher Khalifé

M. J.C. Eyre

M. Ali Hussein Gurra S.

M. Kamil Mansour

M. Mahmoud Moustafa

Afghanistan

Arabie saoudite

France

Irak

Iran

Jordanie

Koweït

Liban

Libye

Pakistan

République arabe syrienne

Royaume-Uni

Somalie

Soudan

Yemen

SECRETAIRE DE LA CONFERENCE

M. Burnell G. West

Chargé de liaison pour le Proche-Orient,
FAO, Rome

FONCTIONNAIRE CHARGE DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE

M. A.K. Chatterjie

Administrateur, Bureau régional, Le Caire

FONCTIONNAIRE CHARGE DES RAPPORTS

M. G.E. Bildesheim

Chef de la Sous-Division de la liaison
régionale, FAO, Rome

CHARGE DE LIAISON

M. Hassan Abdallah

Directeur du Département des relations avec
l'étranger, Ministère de l'agriculture de
la R.A.U.

ANNEXE B

LISTE DES DOCUMENTS DE LA CONFERENCE

NERC 64/

- 1 Ordre du jour provisoire
- 1a Ordre du jour provisoire annoté
- 2 Examen de la situation alimentaire et agricole au Proche-Orient
- 3 Examen des activités de la FAO au Proche-Orient
- 3 Sup.1 Projet de développement méditerranéen - Rapport de la réunion de Nîmes
- 4 Le Congrès mondial de l'alimentation et l'orientation future de la Campagne contre la faim
- 5 Planification de l'enseignement et de la formation en matière d'alimentation et d'agriculture
- 6a Application de la science et de la technique à l'agriculture - Evaluation et utilisation des ressources en terres et en eaux
- 6b Données statistiques nécessaires pour planifier l'augmentation de la production agricole
- 7 Développement des industries de traitement des produits agricoles
- 8 Mesures destinées à assurer une participation plus active de la population, et notamment des agriculteurs, au programme de développement agricole
- 9 Problèmes et perspectives des échanges commerciaux dans la région
- 10 La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

NERC 64/ Conf.

- 1 Discours du Directeur général
- 2 Role of FAO in World Fishery Development
- 3 Studies and Investigations which lead to Increased Production and Productivity - Exposé de M. Wesley R. Nelson
- 4 Fisheries Education and Training in the Near East
- 5 Application of Science and Technology to Fisheries in the Near East Region
- 6 List of Agricultural Education and Training Institutions in the Near East Region
- 7 Résumé des recommandations adoptées à la deuxième Réunion régionale FAO sur la production et la santé animales au Proche-Orient
- 8 Ouverture de la session par le Directeur général
- 9 Examen des activités de la FAO au Proche-Orient - Exposé du Directeur général adjoint pour les questions relatives au Proche-Orient
- 10 Orientation of Discussion of Review of FAO's Activities in the Region
- 11 Near East Agricultural Planning Institute
- 12 Résolution sur l'industrialisation adoptée par la Conférence de la FAO à sa douzième session
- 13 Planification de l'enseignement et de la formation en matière d'alimentation et d'agriculture - Exposé introductif par M. Félix Brucher, Fondation Ford, Damas
- 14 Suite donnée aux recommandations formulées par le premier Séminaire sur l'enseignement agricole moyen et supérieur au Proche-Orient
- 15 Orientation of Discussion on Application of Science and Technology to Agriculture
- 16 Introductory Statement on the Role of FAO in World Fishery Development

NERC 64/Conf. (suite)

- 17 The Promotion of Development of Agricultural Processing Industries
 - Introductory Statement
- 18 Measures for Enlisting the Fuller Participation of the People in
 the Agricultural Development Program - Introductory Statement
- 19 Recommandations révisées
- 19 Sup.1 Recommandations révisées
- 20 Agricultural Trade - Exposé de M. Abdul Moneim el Banna, Ministère
 de l'économie, R.A.U.
- 21 Future Orientation of FAO's Work in the Region

ANNEXE C

RESUME DES RECOMMANDATIONS APPROUVEES PAR LA CONFERENCE

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
a) <u>Recommandations adressées aux Etats Membres</u>		
<u>Institut de la planification agricole</u> : Les Etats Membres sont invités à notifier qu'ils appuient l'installation de l'Institut à Damas et acceptent de participer au financement de son fonctionnement.	1/64	63
<u>Forêts</u> : La Conférence fait siennes les recommandations de la Commission des forêts pour le Proche-Orient.		65
<u>Sixième Congrès forestier en Espagne - 1966</u> : Envoi d'une délégation au sixième Congrès forestier mondial.		69
<u>Développement méditerranéen</u> :	2/64	72
i) Création d'instituts destinés à former le personnel des organismes chargés du développement, de la commercialisation et du crédit, sans omettre de leur procurer les moyens des documentations nécessaires;		
ii) Modernisation des installations destinées à la commercialisation des produits agricoles, et obtention des concours coopératifs et consultatifs les plus étendus possibles en vue d'étudier les problèmes de commercialisation;		
iii) Adoption de mesures visant à améliorer les méthodes de financement ou à en créer de nouvelles, destinées à permettre les investissements agricoles et l'établissement de coopératives nationales de crédit ou d'institutions analogues.		
<u>Nutrition</u> : La Conférence fait siennes les recommandations du Séminaire régional OMS/FAO/FISE sur la nutrition appliquée pour le Proche-Orient, et réaffirme qu'il est nécessaire que les comités nationaux de la nutrition soient bien structurés.		77
<u>Production herbagère et fourragère</u> : La Conférence fait siennes les recommandations de la troisième session du Groupe de travail des herbages et de la production fourragère pour le Proche-Orient, qui a demandé que soient améliorés les services de santé animale et de médecine vétérinaire et que des mesures soient prises pour accroître la capacité de charge des parcours.		82

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
<u>Enseignement et formation agricoles</u> : La Conférence fait siennes les recommandations du premier Séminaire sur l'enseignement agricole moyen et supérieur au Proche-Orient.		102
<u>Enseignement forestier</u> : Profiter des facilités offertes par le Programme FAO/OIT de bourses d'étude pour envoyer des participants à des cours portant sur la rationalisation des opérations forestières et des méthodes de formation des travailleurs forestiers.	6/64	105
<u>Formation en matière d'économie familiale</u> :	8/64	108
i) Octroi de bourses destinées à permettre à des étudiantes de venir étudier au Centre d'économie familiale à l'Université du Caire, ou dans d'autres universités ou centres de la région où se donne un enseignement de l'économie familiale; ii) Création, dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, d'un service de la vulgarisation de l'économie familiale et de postes appropriés pour les personnes ayant obtenu un diplôme d'économie familiale; iii) Création, à l'échelon national, de moyens de formation du niveau intermédiaire pour les vulgarisateurs en économie familiale.		
<u>Production et santé animales</u> : La Conférence fait siennes les recommandations de la deuxième Réunion sur la production et la santé animales au Proche-Orient.		133
<u>Projet concernant l'amélioration du blé et de l'orge au Proche-Orient</u> : La Conférence recommande que les pays avancés de la région aident les autres en leur procurant des services d'experts, des bourses d'étude et des moyens d'enseignement.	12/64	140
<u>Institut régional de la production végétale</u> : Création d'un Institut régional de la production végétale.		141
<u>Protection des plantes</u> :	13/64	147
i) Examen des possibilités d'installer dans leurs pays respectifs l'un des huit instituts régionaux de la protection des plantes; ii) Collaboration active aux travaux de la Commission de la protection des plantes pour le Proche-Orient.		
<u>Statistiques agro-économiques</u> : Développement et modernisation des services de statistique, de manière qu'ils puissent établir les données économiques nécessaires à l'accroissement planifié de la production.	15/64	165

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
<u>Industrialisation rurale :</u>		168
i) Faire de la planification du développement de l'industrialisation rurale l'un des principaux objectifs économiques et sociaux des programmes nationaux de développement; ii) Création d'institutions et organismes nécessaires pour entreprendre et faciliter le développement des principales industries agricoles et alimentaires.		
<u>Participation du public</u> : Utilisation appropriée des études et enquêtes de sociologie rurale pour la préparation et l'exécution de programmes de développement nécessitant la participation du public.	18/64	205
b) <u>Recommandations adressées au Directeur général</u>		
<u>Institut de la planification et du développement agricoles</u> : La Conférence approuve la recommandation de la Commission de la planification agricole pour le Proche-Orient relative notamment à la création d'un Institut du développement et de la planification agricoles pour le Proche-Orient.	1/64	63
<u>Forêts</u> : La Conférence fait siennes les recommandations de la Commission des forêts pour le Proche-Orient.		65
a) <u>Groupe de travail des forêts</u> : La Conférence approuve la décision de fondre le Groupe de travail de l'enseignement forestier et le Comité de la recherche forestière en un seul organe qui portera le nom de Groupe de travail de l'enseignement et de la recherche forestière de la Commission des forêts pour le Proche-Orient. b) <u>Groupe de travail de l'aménagement des parcours forestiers</u> : La Conférence fait sienne la décision de modifier la dénomination et le mandat de ce Groupe de travail, de manière à y faire figurer la protection des bassins versants.		
<u>Séminaire sur les rideaux-abris</u> : Organisation d'un séminaire sur les rideaux-abris.		66
<u>Développement méditerranéen :</u>	2/64	72
i) Extension autant que possible à tous les pays de la région des projets et activités s'inspirant du Projet méditerranéen; ii) (au Directeur général de la FAO et au Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies) examen favorable des demandes d'assistance en vue de la mise en oeuvre de projets s'inspirant du Projet méditerranéen.		

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
<u>Comité régional de la nutrition</u> : La Conférence fait siennes les recommandations du Séminaire régional OMS/FAO/FTSE sur la nutrition appliquée et demande que le Directeur général examine par quels moyens il serait possible de créer un Comité régional mixte FAO/OMS de la nutrition.	3/64	77
<u>Production et santé animales</u> : La Conférence fait siennes les recommandations de la troisième session du Groupe de travail des herbages et de la production fourragère pour le Proche-Orient, qui demande que soient améliorés les services de santé animale et de médecine vétérinaire et que des mesures soient prises pour accroître la capacité de charge des parcours.		82
<u>Bulletin d'information FAO</u> : Etude des possibilités d'éditer, sur le modèle du "Courrier" de l'UNESCO, une publication destinée à des secteurs déterminés de la population, en particulier aux milieux universitaires et commerciaux, afin de gagner leur appui en faveur des activités de la FAO.		83
<u>CMCF</u> :		
i) Organisation d'associations entre comités de pays qui doivent résoudre des problèmes analogues et qui sont parvenus à un même stade de développement;		91
ii) Nomination, dès que les crédits le permettront, d'un fonctionnaire qui consacrerait tout son temps aux Comités CMCF de la région;		92
iii) Approbation par la Conférence de la décision prise par le Directeur général de lancer l'Appel en faveur de la mobilisation mondiale des jeunes.		93
<u>Commission de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles pour le Proche-Orient</u> : Etude des possibilités de créer une Commission de l'enseignement et de la vulgarisation agricoles pour le Proche-Orient.	4/64	95
<u>Cours de formation technique sur l'utilisation des terres et des eaux</u> : Aide en vue de l'organisation de cours de formation technique sur les machines, l'irrigation et le drainage à l'échelon de l'exploitation.		97
<u>Premier Séminaire sur l'enseignement agricole moyen et supérieur au Proche-Orient</u> : La Conférence fait siennes les recommandations du premier Séminaire sur l'enseignement agricole moyen et supérieur au Proche-Orient, et demande au Directeur général de les mettre en oeuvre.		102

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
<u>Planification de l'enseignement agricole :</u>	5/64	103
i) Bilan de l'offre et de la demande actuelles et futures de personnel qualifié à tous les échelons, dans les domaines suivants : génie rural, pêches, santé animale, production animale, industries agricoles;		
ii) Avis et assistance nécessaires aux gouvernements au sujet de l'organisation de cours de perfectionnement dans ces domaines.		
<u>Enseignement forestier : Poursuite, jusqu'à la fin de 1970, de l'assistance technique et financière accordée par la FAO à l'Ecole forestière régionale de Lattaquié.</u>	6/64	105
<u>Centres de formation sur la production et la santé animales : Examen des possibilités d'organiser des centres nationaux de formation en matière de production animale et de médecine vétérinaire afin d'accroître la production de protéines animales.</u>	7/64	106
<u>Formation en matière d'économie ménagère :</u>	8/64	108
i) Elargissement du cours d'économie familiale en milieu rural donné à l'Université du Caire sous le patronage de la FAO et du FISE, pour qu'il devienne un centre régional permanent de formation;		
ii) Examen des possibilités d'assurer à ce centre les services d'un expert régional en matière d'économie familiale;		
iii) Recherche des moyens d'aider le centre par l'octroi de bourses d'étude;		
iv) Organisation d'une réunion technique sur la vulgarisation de l'économie familiale.		
<u>Appui au Centre d'éducation de base des Etats arabes : Prévoir dans le Programme de travail et Budget de la FAO des crédits suffisants pour les experts collaborant avec le Centre d'éducation de base, ainsi que pour ceux qui travaillent au Bureau régional, de manière à développer les services consultatifs et à effectuer des études dans les pays de la région.</u>	9/64	110
<u>Commission de l'utilisation des terres et des eaux : Création d'une Commission de l'utilisation des terres et des eaux pour le Proche-Orient.</u>	10/64	120
<u>Production et santé animales : La Conférence fait siennes les recommandations de la deuxième Réunion sur la production et la santé animales au Proche-Orient et demande au Directeur général :</u>		133

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
i) de créer un institut de la production animale au Proche-Orient;		
ii) d'organiser une réunion du Comité de la production animale du Groupe de travail de la production et de la santé animales pour le Proche-Orient.		
<u>Centre de sélection animale</u> : Création d'un centre régional de la sélection animale.	11/64	135
<u>Projet concernant l'amélioration du blé et de l'orge au Proche-Orient</u> :	12/64	139
i) Affectation au projet d'un agronome-sélectionneur et d'un spécialiste de la production des semences;		
ii) Transformation du projet en une activité-clé de la Campagne contre la faim, et octroi de crédits plus importants en vue de sa réalisation;		
iii) Examen des possibilités de créer un ou deux centres régionaux de sélection;		
iv) Inclusion dans le projet des céréales alimentaires, du maïs et du sorgho;		
v) Renforcement des programmes de sélection et autres programmes d'amélioration;		
vi) Exécution dans la région, de concert avec l'UNESCO et l'OMS, d'une enquête écologique;		
vii) Poursuite de l'organisation de centres de formation nationaux, sous-régionaux et régionaux, ainsi que du centre de perfectionnement de Mexico.		
<u>Institut régional de la production végétale</u> : Création d'un institut régional de la production végétale.		141
<u>Protection des plantes</u> : La Conférence fait siennes les recommandations de la deuxième Réunion sur la protection des plantes au Proche-Orient et demande au Directeur général :	13/64	147
i) de prêter son assistance pour que soient installés dans les pays membres huit instituts régionaux de la protection des plantes, consacrés à l'étude de différentes questions;		
ii) de prévoir, pendant la période biennale 1965/66, l'organisation d'au moins un cours régional de formation en matière de protection des plantes;		

	<u>Recommandation numéro</u>	<u>Paragraphe numéro</u>
iii) de nommer deux autres spécialistes de la protection des plantes, de manière que soient couvertes de manière adéquate les activités relatives aux parasites et aux maladies des plantes et à la quarantaine phytosanitaire.		
<u>Pêches :</u>	14/64	158
i) Création au Bureau régional pour le Proche-Orient d'un centre de traitement des données;		
ii) Organisation le plus tôt possible d'une réunion technique;		
iii) Engagement d'un consultant à court terme pour étudier les risques présentés par la pollution des eaux pour les animaux aquatiques.		
<u>Enseignement des pêches :</u> Engagement d'un consultant à court terme pour examiner la question de l'enseignement des pêches.		159
<u>Statistiques économiques :</u>	15/64	165
i) Organisation de centres régionaux de perfectionnement sur des aspects importants des statistiques agro-économiques;		
ii) Développement de la normalisation internationale et de l'établissement de statistiques agricoles;		
iii) Préparation de manuels techniques sur les prix, les nombres indices, la comptabilité du secteur agricole, les enquêtes sur les coûts de la production agricole et la mesure de la productivité agricole.		
<u>Industrialisation rurale :</u> Réserver, dans l'ordre du jour de la treizième session de la Conférence de la FAO et dans celui de la huitième Conférence régionale pour le Proche-Orient, une place importante à la question du développement des industries agricoles.		179- 180
<u>Traitement de la farine et fabrication du pain :</u>	16/64	189
i) S'employer, en faisant effectuer des études dans les pays, en organisant des centres de formation, des boulangeries de démonstration, etc., à aider les pays de la région à faire en sorte que les céréales panifiables et la farine contribuent au maximum à l'équilibre nutritionnel des populations;		

	<u>Recommandation</u> <u>numéro</u>	<u>Paragraphe</u> <u>numéro</u>
ii) Communiquer aux Etats Membres de la région les rapports sur les études en cours relatives au traitement des céréales et de la farine et à la fabrication du pain.		
<u>Industries agricoles et alimentaires</u> : (au Directeur général de la FAO et au Directeur du Fonds spécial des Nations Unies) : Fournir toute l'aide nécessaire aux institutions et organisations nationales créées afin d'entreprendre et de faciliter le développement des principales industries agricoles et alimentaires.	17/64	201
<u>Participation du public</u> : Accorder aux Etats Membres une assistance pratique et théorique en ce qui concerne l'utilisation des études et enquêtes de sociologie rurale pour faire participer le public aux programmes de développement.	18/64	205
<u>Vulgarisation agricole</u> :	19/64	
i) Organisation d'un centre régional de vulgarisation à l'intention de hauts fonctionnaires des pays de la région;		209
ii) Organisation d'une réunion technique sur la vulgarisation agricole.		210
<u>Commerce et développement</u> :	20/64	221
i) Intensification des efforts de la FAO, sur le plan régional et mondial, en vue d'une meilleure coordination des plans agricoles et de l'accroissement des échanges entre les pays de la région;		
ii) Mise à la disposition des gouvernements des moyens de l'Organisation pour qu'ils élaborent des mesures visant à rendre plus efficace le commerce d'exportation de leurs pays;		
iii) Renforcement du programme de recherches et d'études de la FAO, en collaboration avec le nouvel organisme créé par l'ONU, dans les domaines de l'agriculture et du commerce des produits dans leurs rapports avec le développement économique.		

